

SOCIÉTÉ



Les charmes du Vieux-Port

Dans le premier d'une série de photo-reportages qui seront publiés le vendredi, LE DEVOIR offre aujourd'hui en images à ses lecteurs, tous les charmes du Vieux-Port de Montréal. À voir en page 11.

Négociateur serait se faire piéger, dit Parizeau

Le chef de l'Opposition presse Bourassa de tenir le référendum sur la souveraineté

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

RISQUANT de se faire piéger, le premier ministre du Québec ne doit pas tenter de négocier l'entente constitutionnelle intervenue entre les neuf autres provinces et le gouvernement fédéral, il y a dix jours, à Ottawa.

Il ne doit pas non plus reporter les échéances, comme certains le lui suggèrent déjà, mais bien plutôt mettre en branle le référendum sur la souveraineté pour le 26 octobre, tel que prévu par la loi 150.

C'est ce que le chef de l'opposition officielle a fait valoir en conférence de presse hier, à Québec, à son retour de vacances européennes.

Le premier ministre doit se ressaisir, explique Jacques Parizeau. « Il ne doit pas reprendre des discussions qui seraient destinées à laisser croire qu'il signera. Un premier ministre du Québec, qui négocierait dans le cadre actuel, il trompe tout le monde. Il trompe les Québécois et il

trompe les gens des provinces canadiennes et ses collègues, parce que le premier ministre ne peut pas signer quoi que ce soit qui ressemblerait à ce qu'il y a sur la table. Ces propositions sont invendables au Québec. La seule réponse possible, c'est celle que le quotidien LE DEVOIR a, dans un éditorial, probablement le plus court de l'histoire, symbolisé par un mot. Ce n'est même pas « non, merci ». Cette fois, c'est non tout simplement. »

Il faut donc, poursuit le président du Parti québécois, reprendre le cheminement vers la souveraineté, dans le contexte de la loi 150. Libéraux et péquistes, premier ministre et chef de l'opposition, « nous devons reprendre le dessein du genre de souveraineté qu'on doit présenter, dans le cadre du référendum, à nos concitoyens », à l'automne.

M. Parizeau tire les conclusions suivantes de l'accord des dix (sans le Québec) et de ce qui s'est passé depuis dix jours. La substance de Meech concernant la société distincte n'y est pas et n'y sera pas non

plus, le droit de veto étant réduit à la portion congrue. Ensuite, il n'y aura pas de transferts substantiels de pouvoirs envers le Québec, hormis, peut-être, concernant la formation de la main-d'œuvre. Et puis, selon l'entente Ottawa-provinces anglophones, le Québec serait une province comme les autres, par le truchement du nouveau Sénat, égal et élu. « C'est la première fois qu'on demande au Québec, dans une structure électorale, d'être sur le même pied que les neuf autres. Ce n'est jamais arrivé jusqu'à maintenant. »

Cette histoire du Sénat a d'ailleurs provoqué un sursaut presque unanime parmi les Québécois, même chez les plus fédéralistes et chez les ministres, aussi bien à Québec (M. André Bourbeau, Mme Lise Bacon) qu'à Ottawa. C'est la première fois, signale M. Parizeau, que la vice-première ministre quitte la ligne de M. Bourassa là-dessus, en disant : Ca, non! Quand même, c'est trop gros!

Seul le premier ministre feint d'ignorer les conséquences du projet

Voir page 4 : Négociateur



Perot ne sera pas candidat à la présidence

DALLAS (Reuter) — Le milliardaire américain Ross Perot a annoncé hier qu'il n'était pas candidat à l'élection présidentielle.

Ross Perot a expliqué qu'une triangulaire pourrait s'avérer « néfaste » pour le pays.

Lors d'une conférence de presse organisée à la hâte, le milliardaire texan a déclaré que sa campagne avait changé le cours de la vie politique américaine, mais qu'il était temps pour lui de se retirer dans l'intérêt du pays.

« Je pense qu'il pourrait être néfaste pour nous de continuer notre programme », a déclaré Ross Perot.

Si aucun candidat n'obtient de victoire décisive lors du scrutin de novembre, le président est élu par la Chambre des représentants en janvier. Les États-Unis restent donc sans chef d'État pendant cette période.

Un sondage rendu public mercredi par la chaîne ABC et par le Washington Post place Ross Perot en troisième position.

Mais le milliardaire texan, qui était en tête dans les sondages il y a encore cinq semaines, n'a pas évoqué ce recul pour expliquer son retrait.

Il a seulement expliqué qu'il ne voulait pas qu'une triangulaire repousse l'élection du président au mois de janvier et prive le vainqueur d'un temps précieux pour organiser et galvaniser le pays.

Ross Perot n'a voulu accordé son soutien ni au démocrate Bill Clinton ni au républicain George Bush.

Il a demandé à ses partisans de continuer leurs efforts afin que les partis républicain et démocrate tiennent le plus grand compte des questions qu'il a soulevées durant sa campagne.

« Il est certain que vous avez fait changer la vie politique dans ce pays, et c'est un changement bénéfique. Tout ce qu'il vous reste à faire est d'écouter ce que disent maintenant les candidats des deux partis. Ils se concentrent fondamentalement sur les questions qui vous préoccupent », a-t-il dit à ses supporters.

La Maison-Blanche s'est déclarée satisfaite d'obtenir une nouvelle chance de reconquérir le soutien des

Voir page 4 : Perot

L'esprit du général planait ... mais n'a pas parlé

Jean Dion

CEUX QUI espéraient que le maire de Paris reprenne à son compte le cri à la gloire du Québec libre lancé il y a 25 ans par Charles de Gaulle du balcon de l'hôtel de ville de Montréal devront repasser.

La politique a en effet cédé le terrain aux propos artistiques et historiques et à l'évocation des liens indissolubles qui unissent les deux plus grandes villes francophones du monde, hier après-midi, à l'occasion de l'inauguration officielle de l'obélisque érigé à la mémoire du général de Gaulle sur la place qui porte son nom, à l'extrémité sud du parc Lafontaine.

Le « dévoilement » de la sculpture abstraite haute de 17 mètres, cadeau de la ville de Paris à Montréal à l'occasion de son 350e anniversaire, a été effectué conjointement par MM. Chirac et Jean Doré, en présence de quelques centaines d'invités, dont les maires des grandes villes francophones actuellement en assemblée générale à Montréal, et de quelques autres centaines de spectateurs.

La cérémonie se serait déroulée dans le décorum le plus parfait n'eût été la présence quelquefois bruyante d'une poignée de militants indépen-

Voir page 4 : Général



Quelques militants souverainistes ont suivi hier les maires Doré et Chirac, après l'inauguration de la Place Charles-de-Gaulle. Le maire de Paris a déclaré... que Montréal était un endroit agréable pour se promener.

PHOTO JACQUES NADEAU

Il est inutile de repousser le référendum, dit Jean Campeau

Guy Taillefer

CO-PRÉSIDENT de l'ex-commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Jean Campeau est catégorique : repousser la tenue du référendum, comme semble se préparer à le faire le gouvernement Bourassa, ne constituerait qu'une occasion supplémentaire pour le Canada anglais de bafouer un peu plus encore les intérêts légitimes du peuple québécois.

« Plus on avance dans les ébauches (de nouvelle constitution), moins elles sont favorables au Québec », constate M. Campeau. Inutile, donc, de discuter plus longtemps. Le moment est venu de passer aux actes : le premier ministre Robert Bourassa doit tenir le référendum dans les délais législatifs prescrits,

sans quoi, dit-il, il trahira la démocratie. « Les conclusions de la Commission Bélanger-Campeau sont le reflet des vœux des Québécois de toutes les régions », a affirmé M. Campeau au DEVOIR. M. Bourassa, affirme-t-il, ne peut pas y échapper, ni politiquement ni législativement.

Se défilant ne servirait de rien ni les intérêts du Québec ni ceux du Canada, a pour sa part fait valoir M. Jean Allaire, père de la position constitutionnelle autonomiste du Parti libéral du Québec, dont le gouvernement Bourassa refuse toujours de se réclamer. Ce sont les travaux de la Commission Bélanger-Campeau, combinés à ceux du comité Allaire, qui ont entraîné l'adoption à l'Assemblée nationale de la Loi 150, forçant la tenue, au plus tard le 26 octobre prochain, d'un référendum sur la souveraineté.

Une échéance que la vice-première ministre, Lise Bacon, a indiqué mercredi vouloir repousser pour permettre, si besoin est, la poursuite de négociations constitutionnelles sur la base de l'entente à laquelle sont parvenus la semaine dernière Ottawa et les provinces anglophones.

« Pourquoi négocier plus longtemps, si c'est pour se faire bafouer davantage », laisse tomber M. Campeau. « Deux ans que le Canada anglais prépare ses propositions, opine M. Allaire. Je ne vois pas quelle différence feraient quelques semaines de plus. »

Des propos auxquels a fait écho un autre membre de la défunte Commission Bélanger-Campeau, le président de la CSN, Gérard Larose : « Comment peut-on s'imaginer que ces gens-là changeront maintenant

d'avis, alors qu'ils nourrissent la même opinion depuis 30 ans? Ils ont une vision (centralisatrice) du pays qui ne correspond tout simplement pas à la nôtre. »

M. Campeau n'est pas tendre à l'égard de la plus récente concoction constitutionnelle : le reste du pays, dit-il, « vient de commettre l'erreur de sa vie » en accouchant d'un Sénat égal, élu et efficace qui banalise le Québec. Un Sénat coûteux qui rendra le pays ingouvernable. Inopérant à tel point, prédit M. Campeau, qu'un Québec souverain y pensera deux fois plutôt qu'une avant de s'y associer économiquement.

Pour le Québec, ces « offres » canadiennes défont l'entendement : « Auraient-ils délibérément décidé de nous donner l'envers de ce que nous voulons qu'ils n'auraient pas

fait mieux. » M. Campeau dit le vérifier à tous les chapitres : Sénat triple E, gouvernement autochtone et société distincte, notion « tellement diluée que ça ne veut plus rien dire ».

L'Accord du lac Meech, dit-il, ne se retrouve pas du tout dans l'entente canadienne anglaise. Meech avait le mérite de faire une place au Québec dans la constitution et de donner le coup d'envoi à de futures négociations sur la réforme du Sénat et la reconnaissance des droits autochtones. L'entente de la semaine dernière, au contraire, vise à clore définitivement le dossier constitutionnel, sans égard aux revendications québécoises.

Curieux tout de même, a mentionné de son côté le président du Mouvement Québec français, Guy Bouthillier, que personne en 1990

n'ait proposé de repousser les échéances pour éviter la mort de l'Accord du lac Meech. L'intention manifeste du premier ministre Bourassa de remettre le référendum à plus tard, dans l'espoir de trouver un terrain d'entente avec le reste du pays, illustre bien son à-plat-ventrisme face au Canada anglais.

Même réaction dépitée de la part de Jean Dorion, président de la Société Saint-Jean-Baptiste : « Pour sauver la face, M. Bourassa va faire des revendications extrêmement mineures, mettre de l'avant des enjeux insignifiants auxquels il va tenter d'accorder une importance majeure. » Les forces souverainistes promettent du reste, une fois passées les vacances d'été, de relancer l'attaque contre le gouvernement Bourassa afin qu'il respecte l'échéancier référendaire.



CET ÉTÉ AXE NÉO-7 PRÉSENTE

la nature de l'art

AVEC AUDETTE, BERLANGA, DUBEAU, DUTRISAC, MUSIOL, THIBAUT, VIGNEAU

AU CONFLUENT DE L'AUTOROUTE 50 ET DE LA RUE MONTCALM, JUSQU'AU 16 AOÛT 1992 TÉL.: (819) 771-2122

205, RUE MONTCALM, HULL, (QUÉBEC) J8Y 3B7

NOUS REMERCIONS LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LEUR APPUI

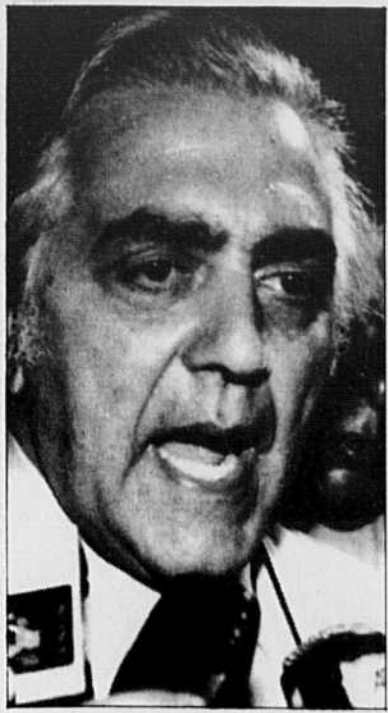


PHOTO AP
Francesco Crucitti a dirigé l'équipe médicale qui a opéré le pape.

La tumeur du pape : pourquoi si tard ?

ROME (Reuter) — Le pape Jean-Paul II se remet si bien de l'ablation d'une tumeur au côlon qu'il a pu se lever hier, mais un cancérologue romain affirme que la tumeur dont il souffrait aurait pu être détectée plus tôt.

Le bulletin de santé publié hier indique que les réactions post-opératoires et les fonctions vitales du pape sont normales.

Bien qu'il ait souffert d'une poussée de fièvre mercredi, « ce matin, il a pu se lever brièvement de son lit, faire quelques pas et s'asseoir dans un fauteuil », précise le bulletin de santé.

Navarro Valls, porte-parole du Vatican, a déclaré que le fait que le prochain bulletin de santé ne soit prévu que samedi constituait en soi un bon signe.

Si le pape, âgé de 72 ans, se remet bien de son opération, ses médecins pourraient en revanche en subir les conséquences.

Le professeur Massimo Crespi, qui dirige un institut de recherche sur le cancer, a en effet déclaré à une radio italienne que la tumeur du pape « est une lésion qui a été enlevée à temps mais qui était sûrement là depuis un certain temps (...) depuis des années ».

Massimo Crespi a fait état de son « incrédulité » devant le manque de soins préventifs dont a souffert le pape.

« De nos jours, on peut détecter les tumeurs au côlon. Les examens pratiques pour prévenir ces tumeurs sont extrêmement simples », a-t-il déclaré.

Les médecins qui ont opéré Jean-Paul II et Navarro Valls ont rejeté ces critiques.

« Je ne crois pas qu'il y ait eu une quelconque négligence, que ce soit dans le passé ou aujourd'hui », a déclaré le professeur Luigi Candia, qui dirige l'hôpital Gemelli, au nom de l'équipe qui a opéré le pape.

Navarro Valls a déclaré pour sa part que « le pape ne s'était jamais plaint auparavant de douleurs abdominales » et que les examens antérieurs, effectués à moins de six mois d'intervalle, n'avaient permis de détecter aucun symptôme de blocage intestinal.

Les résultats des analyses de la tumeur, « grosse comme une orange » selon l'un des chirurgiens mais bénigne, seront connus la semaine prochaine, a-t-il précisé.

Le Vatican a par ailleurs révélé hier que le souverain pontife avait reçu l'extrême onction avant son entrée à l'hôpital.

L'Église catholique recommande depuis quelques années que ce sacrement, ordinairement administré aux mourants, soit administré aux malades dont la santé n'est pas nécessairement en danger.

Hydro-Ontario vole au secours d'Hydro-Québec

Catherine Leconte

ENTRE gens du métier, on se comprend. Invitée à commenter le projet de directive d'étude d'impact émis par les comités d'évaluation environnementale qui examinent conjointement le projet Gande-Baleine, Hydro-Ontario a volé au secours d'Hydro-Québec, dans un mémoire remis le 15 juillet au bureau de soutien des comités et signé de Carole Burnham, directrice de la division Environ-

nement d'Hydro-Ontario.

« Indéfendable », « injustifié », « déraisonnable », Mme Burnham semble parfois à court d'épithètes pour démolir certains aspects du projet de directive, qui dresse la liste des informations, études, analyses et évaluations qu'Hydro-Québec devra fournir aux comités à propos du complexe hydroélectrique que la société d'État veut construire sur la rivière Grande-Baleine.

Publié le 30 avril, ce document de 115 pages était soumis jusqu'au 15

juillet à une période de consultation écrite, toute personne ou organisme intéressé pouvant y aller de ses commentaires.

Hydro-Québec a pris l'initiative d'en envoyer copie à Hydro-Ontario parce qu'elle est indirectement concernée. Le projet de directive réclame en effet une étude des impacts cumulatifs du projet Grande-Baleine — une première, semble-t-il, au Canada — en synergie avec ceux de tous les projets des trois provinces riveraines de la baie James et de la

baie d'Hudson.

« Nous considérons que c'est déraisonnable, peu réaliste sinon impossible, et bien au-delà du mandat et des capacités du promoteur d'un seul projet », écrit Hydro-Ontario dans son commentaire de sept pages, qu'elle dit « fondé sur notre expérience des méthodes d'évaluation environnementale ».

Le projet de directive « laisse entendre que les effets cumulatifs sont une science exacte qui produira des résultats quantitatifs concluants. C'est hautement improbable », dénonce Hydro-Ontario. Et au-delà de ce problème méthodologique, « Hydro-Québec ne peut pas être tenue responsable d'identifier et de définir avec un degré raisonnable de certitude ou de crédibilité les possibles projets de développement d'autres utilisateurs de ressources naturelles. Le gouvernement est le seul organisme qui puisse faire cela », affirme Hydro-Ontario.

Cette dernière voit dans le projet de directive « une tentative de faire porter au promoteur d'un seul projet l'évaluation des effets cumulatifs d'une politique globale » alors que

« l'évaluation cumulative devrait commencer au niveau politique et se traduire ensuite, à travers programmes et plans, jusqu'au niveau du projet. L'idée que ce soit fait en sens inverse, et par un promoteur individuel, est dure à avaler. » Hydro-Ontario fait d'ailleurs remarquer que le gouvernement fédéral dispose déjà de tout l'arsenal législatif nécessaire.

« En résumé, nous croyons que ce projet de directive est trop vaste et, comme tel, ne permettra pas une résolution définitive et en temps utile de l'évaluation du projet », conclut Hydro-Ontario, qui recommande d'en supprimer toutes les exigences globales et d'en réviser les exigences régionales.

La directive définitive devait initialement être émise à la mi-juillet par les deux administrateurs prévus à la Convention de la Baie James, soit Michel Dorais, président du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEE) et Pierre Paradis, ministre québécois de l'Environnement. Renseigne-ment pris auprès des comités d'évaluation, elle ne le sera vraisemblablement pas avant la fin août.

Une coalition environnementale propose un moratoire sur tout nouvel incinérateur

Danny Vear

RÉSERVANT un accueil « favorable » au rapport du Bureau de consultation de Montréal sur la gestion intégrée des déchets, la Coalition Action Re-buts et le Front commun québécois pour une gestion démocratique des déchets demandent au ministère de l'Environnement d'entreprendre une vaste consultation publique sur la gestion des déchets et, dans l'intervalle, de décréter un moratoire sur la construction de tout nouvel incinérateur, notamment celui que projette de construire la Régie intermunicipale de gestion des déchets dans l'est de l'île de Montréal.

« Le gouvernement se doit de mettre en place les mécanismes d'une concertation qui va mener à une stratégie globale de gestion des déchets », a indiqué, hier, Liliane Cotnoir, présidente du Front commun, qui regroupe une quarantaine d'organismes environnementaux.

Pour eux, le rapport du BCM est une « analyse importante » du problème de la gestion des déchets. Ils acceptent l'esprit général du rapport même s'il « est loin d'être parfait ».

« Tous les maires, tous les politiciens devraient le lire. Cependant, il faut maintenant agir », a lancé Michel Séguin, porte-parole d'Action Re-buts.

En demandant un moratoire et une enquête publique, les deux groupes ont endossé deux des principales

recommandations du rapport du BCM : celles-ci représentent d'ailleurs pour eux des revendications de longue date.

Le BCM recommandait à la ville de Montréal de demander au ministère de l'Environnement de tenir une audience publique sur la gestion des déchets et de décréter un moratoire de 18 à 24 mois sur toute construction ou rénovation d'incinérateur.

Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a déjà souscrit à l'idée d'un débat public sur la gestion des déchets, a indiqué sa porte-parole, Sylvie Marier. Un tel dialogue nécessitera cependant la participation des municipalités, responsables de la gestion des déchets sur leur territoire.

Pour le moment, à Québec, on attend toutefois la demande de la ville de Montréal, a indiqué la porte-parole du ministre de l'Environnement. Cette attente risque de se prolonger un certain temps puisque ce n'est qu'à la fin de 1992 que l'administration municipale entend donner suite aux recommandations du BCM, a noté Daniel Bussières, attaché aux communications au bureau du maire de Montréal.

Michel Séguin, d'Action Re-buts, a salué l'esprit d'ouverture dont a témoigné la ville de Montréal en mettant sur pied cette consultation de la population. Selon lui, le rapport du BCM reconnaît l'importance d'une gestion écologique et « démocratique » des déchets.

Action Re-buts n'a pas manqué de

relever quelques failles dans le rapport du BCM, notamment en ce qui concerne l'enfouissement et l'incinération des déchets. Pour Action Re-buts, l'enfouissement et l'incinération ne sont pas des méthodes satisfaisantes d'élimination des déchets.

Le groupement croit ainsi que l'enfouissement des déchets bio-dégradables, toxiques et recyclables doit cesser immédiatement à la carrière Miron. « Il faut arrêter de voir nos déchets comme quelque chose qu'on laisse de côté. On doit les voir comme une ressource », a expliqué Michel Séguin. Action Re-buts préfère parler d'une gestion écologique des déchets. En ce sens, on propose la création de « ressourceries », lieu de recyclage communautaire des déchets.

Action Re-buts a noté qu'elle prônait une gestion triple « R » des déchets : réduction à la source, réutilisation, recyclage-compostage.

Action Re-buts se fait le promoteur de la collecte sec-humide des déchets. Par cette méthode, il est possible d'éliminer 60% des déchets du sac vert, croit l'organisme, forte des résultats d'une expérience pilote qui s'est déroulée à Guelph, en Ontario.

Les deux groupements ont déploré que la Régie intermunicipale de gestion des déchets ne fassent pas preuve d'une même transparence que celle dont a fait preuve la ville de Montréal.

Une plainte en Cour fédérale vise au remboursement d'un milliard en impôts des contribuables canadiens

WINNIPEG (PC) — Un vérificateur du ministère du Revenu a déposé une plainte privée devant la Cour fédérale, hier, alléguant qu'Ottawa a permis à des entreprises commerciales d'empocher des millions de dollars en modifiant sa politique sur la taxe de vente, en 1986.

M. Jim Weiten a donc demandé au tribunal d'ordonner au gouvernement fédéral de verser 1 milliard \$ dans un fonds en fidéicommiss, où pourront puiser les personnes qui ont payé en trop.

Au bureau de la GRC de Winnipeg, un porte-parole a fait savoir qu'une enquête avait été faite, à ce sujet, et

qu'on avait conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter des accusations.

En février dernier, un ancien vérificateur du même ministère, Ted Reid, a tenté sans succès de porter une plainte privée d'abus de confiance contre le haut fonctionnaire responsable du changement de politique.

En mars, le député libéral Don Boudria a soulevé la question au Parlement, soutenant que cette affaire devait être examinée par un comité des Communes. « Cela a constitué une manne pour certaines personnes aux dépens des contribuables canadiens », a accusé M. Boudria.

MM. Weiten et Reid affirment que les changements ont permis à des entreprises commerciales de conserver les revenus de la taxe de vente qu'ils avaient perçus des clients.

Pendant des années, a rappelé M. Weiten, les hommes d'affaires ont dû remettre à Ottawa le produit de la taxe de vente imposée en trop. En 1986, cependant, un haut fonctionnaire du ministère du Revenu a fait savoir que les entreprises commerciales pourraient maintenant conserver la taxe perçue en trop.

Finalement, la loi fut changée par l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services (TPS), en 1990.

Mesures fédérales contre la contrebande épidémique du tabac

d'après la Presse canadienne

VANCOUVER (PC) — La contrebande de tabac a pris les proportions d'une véritable épidémie au Canada, a constaté le ministre du Revenu Otto Jelinek, qui a annoncé hier une intensification de la lutte contre la contrebande.

Au cours d'une conférence de presse tenue sur le front de mer à Vancouver, le ministre a expliqué les nouvelles mesures : affectation d'employés supplémentaires à la lutte contre la contrebande, (de 80 à

90 années-personnes), distribution de 45 nouveaux appareils de détection perfectionnés aux postes frontalière du pays, dont une dizaine d'appareils de radioscopie spécialement adaptés. Il a expliqué que le ministère entend renforcer les succès remportés dans sa lutte contre la contrebande en général, et plus expressément la contrebande de tabac.

La mise en oeuvre de ces mesures entraînera initialement des dépenses de 8 millions \$. Il en coûtera ensuite 7,5 millions \$ par an. « La contre-

bande attaque notre économie et nous prive des revenus qui servent à financer le régime de santé et autres programmes prioritaires », a souligné M. Jelinek en faisant allusion aux cigarettes de fabrication canadienne qui sont achetées à bas prix aux États-Unis puis repassées en contrebande au Canada, particulièrement depuis que le prix des cigarettes est devenu prohibitif à la suite d'augmentations de taxes.

Au cours des cinq premiers mois de l'année 1992, le nombre de saisies effectuées par Douanes Canada a

grimpé de 134 % par rapport à la même période, l'an dernier, alors que le nombre de voyageurs n'a augmenté que de 1,1 %. Cela représente plus de 9 millions \$ en évasion de droits et de taxes, a souligné le ministre.

Les cigarettes fabriquées au Canada porteront désormais des numéros d'identification, grâce auxquels on pourra plus facilement retracer les réseaux de distribution de cigarettes de contrebande, a dit M. Jelinek.

Responsable des pages économiques

LE DEVOIR est à la recherche d'un(e) adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques.

Description du poste: Sous l'autorité du directeur de l'information, l'adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques a la responsabilité des pages économiques quotidiennes et d'un cahier économique hebdomadaire. Il planifie le contenu de ces pages, coordonne le travail des journalistes de la section, des collaborateurs et voit à la production de ces pages.

Qualifications requises: Une expérience diversifiée à titre de journaliste et/ou d'analyste, notamment dans le secteur économique; une bonne connaissance des questions économiques; une capacité éprouvée en matière de coordination du personnel; des aptitudes pour l'édition et la mise en page de textes.

Rémunération: Selon les conditions de la convention collective.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Directrice ou directeur de l'information

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur de l'information.

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef, la directrice ou le directeur de l'information est responsable, en première ligne, de la production quotidienne du journal. Il lui revient 1) de coordonner le travail des cadres de la rédaction, des chefs de division et des pupitreurs; 2) d'affecter les journalistes et de superviser leur travail au jour le jour. Est aussi de son ressort la proposition quotidienne du contenu du journal: idéation, suivi des événements et des dossiers dans tous les secteurs, ordonnancement, présentation, correction, respect des échéances et heures de tombée, évaluation.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons devra posséder une expérience journalistique de fort calibre en presse quotidienne écrite, de même qu'une culture générale et polyvalente, démontrable aussi bien en politique québécoise, canadienne et internationale qu'en affaires culturelles ou économiques. Elle doit savoir diriger des personnes et des équipes avec une fermeté aussi grande que soucieuse des relations humaines. Parmi les aptitudes indispensables: sens de la méthode, vivacité, énergie, esprit ouvert et critique, résistance au stress, rapidité d'exécution, disponibilité, intégrité. Une expérience des défis de la mise en pages est très souhaitable.

Rémunération: Selon l'échelle des cadres de la rédaction.

Les personnes intéressées à ce poste-clé et exigeant feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Directrice ou directeur artistique

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur artistique (poste à durée limitée)

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef et du directeur de l'information, la directrice ou le directeur artistique supervise la présentation quotidienne du journal et des cahiers spéciaux durant la période de transition vers un nouveau code graphique du journal, et durant sa consolidation. Il s'agit notamment d'encadrer le travail graphique des pupitreurs, de réaliser des travaux graphiques spéciaux reliés au contenu du journal, de contribuer à la formation des pupitreurs en matière de graphisme, de faire la liaison avec les services de publicité du journal.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons sera familière avec les exigences de production d'un journal quotidien, possèdera des connaissances et une pratique étendues en infographie et en design graphique par ordinateur, sera capable de travailler en équipe, aura des qualités pédagogiques, de la méthode, de l'imagination, de l'audace et une grande rapidité d'exécution.

Rémunération: Ce poste est un contrat à durée limitée, dont les conditions sont à discuter.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

10 000 experts s'apprêtent à faire le point sur le sida

Daniel Q. Haney
de l'Associated Press

AMSTERDAM — Quelque 10 000 experts originaires d'une centaine de pays se réuniront pendant une semaine à partir de dimanche à Amsterdam pour la 8e Conférence internationale sur le sida, alors que les risques d'une explosion de la propagation de la maladie sont particulièrement élevés dans le Tiers-Monde.

Médecins, scientifiques, haut responsables gouvernementaux de la santé entendront 986 allocutions concernant des sujets aussi divers que les anti-corps, les cancers liés au sida, le rejet des homosexuels ou la prostitution.

Mais derrière le caractère technique des discours et des communications scientifiques se cachent deux graves constats: la maladie, largement présente en Afrique, progresse à une vitesse alarmante vers le continent indien et l'Asie du Sud-Est.

Deuxièmement, aucun traitement efficace n'a encore été mis au point, pas plus qu'un vaccin. De plus, le virus semble faire preuve de très grandes ressources d'adaptation en se montrant capable d'esquiver les nouveaux médicaments et les défenses immunitaires du corps humain.

« Ces six jours à Amsterdam pourraient bien représenter une semaine clé dans l'histoire du sida dans le monde », affirme néanmoins le Dr Jonathan Mann de l'université d'Harvard et co-président de la Conférence, ex-« Monsieur Sida » à l'OMS. Pour lui, cette réunion permettra de renforcer le consensus selon lequel

l'arrêt de l'épidémie passe par une lutte plus générale contre les inégalités socio-économiques dans le monde.

Selon une récente étude conduite par le Dr Mann, la planète compte 13 millions de personnes infectées par le virus HIV. Huit millions d'entre elles vivent en Afrique et un million en Inde. Un chiffre qui a triplé en cinq ans pour le continent noir.

La plupart des travaux de la Conférence porteront sur la mise au point de médicaments outre l'AZT, le DDI et le tout dernier DDC. Ces trois médicaments existant, qui permettent de ralentir la progression du virus, ne peuvent toutefois le détruire et perdent tout pouvoir après une ou deux années d'utilisation.

Toute la difficulté vient du fait que le virus du sida est mutant: lorsqu'il se reproduit dans une cellule, il commet une « erreur », ce qui fait que les nouveaux virus ne sont jamais semblables à l'original.

De plus, le virus se développe si vite que les anti-corps n'ont pas le temps d'entrer en action. Certains virus se sont même spécialisés en ne s'attaquant qu'au cerveau ou aux globules. Toute la recherche porte donc sur les moyens de trouver un médicament qui tue le patrimoine invariable du virus et ne bloque pas seulement les enzymes de la reproduction.

Lors de cette Conférence, le Dr Michael Merson, responsable du sida à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) devrait lancer un nouvel appel aux pays industrialisés pour qu'ils augmentent leurs crédits.

Priorité au développement durable des cités africaines, concluent Doré et Chirac

Jean Dion

LES RELATIONS qu'entretiennent les grandes villes francophones du monde sont inséparables de la dynamique Nord-Sud et, au moment où l'urbanisation des populations se fait galopante dans les pays sous-développés, le développement durable des grandes cités africaines doit être traité de manière prioritaire.

Tels sont, en substance, les propos qu'ont tenus, hier, le maire de Montréal, Jean Doré, et celui de Paris, Jacques Chirac, lors de la séance d'inauguration de la XIIe assemblée générale de l'Association des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF), qui prend fin aujourd'hui à Montréal. Plus d'une soixantaine de villes représentant quatre continents participent au congrès, qui doit se pencher sur la question des ressources humaines et de la formation.

« Les villes d'Afrique doivent être au cœur de nos préoccupations », a dit M. Chirac, qui est aussi président de l'AIMF depuis sa fondation, en 1979. « Car les problèmes de l'Afrique, et plus particulièrement ceux de ses villes, nous touchent tous. Le fait, notamment, que les jeunes s'y sentent condamnés, et c'est le constat lucide que nous devons faire, est une source de chômage, de pauvreté, d'émigration, avec les conséquences que nous savons.

« Il ne s'agit pas d'adopter une attitude néocolonialiste. Nous faisons confiance aux classes dirigeantes africaines. Notre objectif est de les aider à s'adapter à de nouvelles exigences, telle la maîtrise de la démographie. Nous refusons l'«afropeppisme», car l'Afrique ne saurait rimer avec fatalité », a-t-il lancé.

Dans son bilan de l'année écoulée,

M. Chirac a indiqué que la principale réalisation de l'AIMF avait constitué en l'implantation d'un réseau informatique dans plus de 40 grandes villes africaines. L'organisme a par ailleurs poursuivi ses programmes de coopération technique, notamment en permettant à de nombreux cadres africains de participer à des stages de formation. L'un d'eux, relatif à la gestion des déchets, se tient d'ailleurs ces jours-ci à Montréal. Un second, portant sur l'informatisation, est prévu à l'automne.

« La formation constitue l'un des pivots de l'assistance montréalaise aux villes francophones. Et la Ville entend accentuer ses interventions de manière à favoriser le transfert de connaissances », a souligné M. Doré, ajoutant qu'il croyait ainsi intervenir dans la mise en place ou le renforcement de la démocratie au sein des administrations municipales africaines.

La démocratie, un problème qui concerne au premier degré M. Evans Paul, maire de Port-au-Prince, capitale d'Haïti, qui « occupe le maquis » depuis son évincement de la mairie consécutif au renversement du président Jean-Bertrand Aristide, dont il est partisan.

« Nos préoccupations sont les mêmes que celles de l'Afrique, a-t-il indiqué au DEVOIR. Quand on connaît des difficultés socio-économiques, auxquelles s'ajoute de surcroît une instabilité politique, la dégradation du tissu urbain s'ensuit.

« En définitive, il ne peut y avoir de développement, des villes ou d'ailleurs, sans respect des droits humains. Je sais bien que ce n'est pas l'AIMF qui résoudra la situation en Haïti. Mais l'expérience que je suis venu partager et la solidarité qu'on me témoigne m'incitent à poursuivre le combat. »

EN BREF...

Un été pluvieux bénéfique pour les forêts

L'ÉTÉ généralement pluvieux et gris qui sévit actuellement au Québec a au moins un aspect positif: il y a eu jusqu'ici quatre fois moins d'arbres détruits par les feux de forêt qu'à pareille date l'an dernier. Depuis le début de la saison, 631 feux ont détruit 9436 hectares de forêt tandis qu'à la même date il y a un an, 819 incendies avaient dévasté 378 678 hectares. Il y a présentement 12 feux en activité au Québec, indique le ministère des Forêts, responsable de la protection contre le feu. L'indice de danger est faible au sud du Québec, modéré en Gaspésie, dans la région de Québec-Mauricie et en Outaouais et il atteint un niveau élevé sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Nord-Ouest.

Paix policière à Laval

LES QUELQUE 420 policiers de Laval ont maintenant en poche une nouvelle convention collective d'une durée de quatre ans. Mercredi, ils ont entériné l'entente de principe intervenue la veille entre leur syndicat et l'administration municipale. Pour les deux premières années de l'entente, les policiers de Laval recevront une hausse salariale de 7,19 %. Pour la troisième année, ils sont assurés d'une augmentation de 3,5 %. L'écart entre les salaires versés aux policiers de Laval et à ceux de la CUM sera maintenu pour la durée de l'entente. Le contrat prévoit notamment une amélioration des régimes de retraite et d'assurances. « Évoluant dans un contexte de concurrence, nous devons conjuguer avec les forces dictées par le marché et les précédents créés par les autres municipalités », a indiqué le maire de Laval, Gilles Vaillancourt.

35 % des allocations aux « grosses » familles

14,5 % DES FAMILLES québécoises qui bénéficiaient des allocations familiales provinciales et fédérales en 1989 comptaient trois enfants ou plus, indique un rapport rendu public par la Régie des rentes du Québec. Ces familles se partageaient un peu plus du tiers (35,4 %) du total des allocations octroyées cette année-là au Québec par les deux paliers de gouvernement, soit environ 1,17 milliard \$. Les familles de deux enfants constituaient 42,2 % des bénéficiaires et se partageaient 44,4 % des allocations, pendant que 43,3 % des familles n'avaient qu'un seul enfant et recevaient 20,2 % des sommes versées. Par ailleurs, toujours en 1989, un peu plus de la moitié (50,3 %) des familles biparentales avaient un revenu annuel supérieur à 45 000 \$. En comparaison 5,7 % seulement des familles monoparentales ayant un chef féminin comptaient sur un revenu de cet ordre.

Rien n'a été fait depuis 12 ans pour aider les enfants témoignant devant les tribunaux

Caroline Montpetit

LE BARREAU du Québec devrait se doter de règles précises concernant les pratiques des avocats représentant les enfants devant le Tribunal de la jeunesse du Québec, notamment en ce qui a trait à la crédibilité des témoins.

C'est ce qu'a soutenu hier le juge Gaétan Zonato, du Tribunal de la Jeunesse, dans le cadre du 11ème Congrès mondial sur la violence et la coexistence humaine, qui se déroule cette semaine au Palais des Congrès de Montréal.

Au cours d'un atelier traitant de la représentation des enfants présumément maltraités devant la Cour du Québec, le juge a précisé que le Tribunal de la Jeunesse doit trancher dans des conflits très spécifiques, dans des cas d'abus ou de négligence, opposant souvent les parents à leurs propres enfants. Le Barreau

devrait donc tenir compte de la clientèle très particulière que constituent les enfants pour les avocats, plus précisément les enfants en bas âge incapables de témoigner.

« Depuis l'avènement de la loi sur la Protection de la jeunesse, on a beaucoup insisté sur le fait que l'enfant était un sujet de droit. Or s'il est un sujet de droit, il demeure un enfant », de dire le juge Zonato, précisant que le tout récent rapport Jamin sur la question avait également fait de telles recommandations au Barreau du Québec.

« Depuis 1980, on a établi qu'il était nécessaire de préciser ces règles de pratique, et depuis 12 ans, rien n'a été fait en ce sens », a-t-il ajouté.

Le juge a également signalé que s'il arrivait que le Tribunal arrive à la conclusion qu'on doit retirer les enfants de la garde des parents dans les cas d'abus répétés, les juges devaient également tenir compte du

fait que cet enfant devrait inévitablement revoir ses parents.

La justice devait par conséquent favoriser un rapprochement éventuel des parties « dans des conditions adéquates ».

Me Hugues Létourneau, qui participait également à l'atelier, a pour sa part argué que les enfants, comme les adultes, avaient droit à l'erreur et à la subjectivité dans le témoignage qu'ils présentaient au tribunal.

Par ailleurs, Me Claude Boies, représentant les parents devant le Tribunal de la Jeunesse, a insisté sur la nécessité de diversifier les ressources en matière de protection de l'enfance, le gros des moyens financiers de l'État dans ce dossier étant présentement attribué aux foyers d'accueil pour enfants provenant de foyers perturbés.

« Le Québec est le champion canadien en matière de placement d'enfants dans des foyers d'accueil.

Tous nos argents sont investis à la même place », a-t-il soutenu.

De même, Louis-Edmond Pettiti, président de l'Association internationale d'échanges scientifiques sur la violence et la coexistence humaine (AIESVC), a soutenu qu'un système équitable favoriserait un maximum de signalements d'enfants maltraités par la population, conjugué à un minimum de placement d'enfants en foyers d'accueil.

« Le pire ennemi de la Protection de la jeunesse, c'est le silence », de souligner le juge Zonato, soutenu en ce sens par l'ensemble des participants.

Enfin, le juge Zonato a insisté sur la nécessité de valoriser le rôle des avocats représentant les enfants au Tribunal de la Jeunesse.

Cette fonction mal rémunérée, a-t-il dit, est souvent attribuée à des stagiaires, ou est assumée par des avocats en début de carrière.

Semonce et brouhaha autour d'un bingo mystère

Roland-Yves Carignan

LA RÉGIE des loteries du Québec craint que les Mohawks de Kahnawake ne tentent de tenir un de leurs super bingos ce week-end et annonce que des poursuites judiciaires pourraient étre entamées contre toute personne qui assistera à cet événement illégal.

Mais ni la Régie, ni la Sûreté du Québec, ni les Peacekeepers de la réserve ne peuvent confirmer la tenue du bingo. Et le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, s'est contenté pour l'instant de demander plus de détails à ses assistants et à la SQ avant de faire tout commentaire. Une chose est certaine, cependant,

c'est qu'en cas de bingo, les policiers de la SQ seront impuissants. « Il nous est impossible de faire une intervention là-bas parce qu'on ne peut pas aller à l'intérieur de cette réserve », indique un représentant du corps policier.

Les seuls à faire appliquer la loi à Kahnawake seront donc les Peacekeepers, qui disaient, hier, ne pas avoir entendu parler d'éventuels bingos. À leur demande, la SQ pourrait étre appelée en renfort. Cet appel semble toutefois exceptionnel et n'a été entendu qu'à deux ou trois reprises depuis la fin de la crise autochtone de l'été 1990.

Au bureau du ministre délégué aux Affaires autochtones, Christos Sirros, on indique que la situation

évolue à chaque jour et qu'elle est examinée de près. Mais on ne semble pas plus au courant que les autres au sujet du bingo.

L'attachée de presse du ministre, Marie-Josée Gauvin, rappelle qu'en vertu de la toute nouvelle loi 187 sur ces jeux dans les réserves, les Mohawks doivent préalablement signer une entente avec le gouvernement pour la création de leur propre organisme de surveillance. Ils doivent aussi faire rapport une fois l'an à la Régie des loteries et courses du Québec.

« Pour l'instant, aucune entente n'a été signée, explique Mme Gauvin. Mais dès que les Montagnais de Mashteuiatsch (au Lac Saint-Jean où ont eu lieu les négociations qui ont

mené à la nouvelle loi) auront signé, les autres réserves devraient suivre. »

D'ici à ce qu'il y ait entente, la Régie des loteries et courses conserve ses pouvoirs dans les réserves. « Et nous n'avons pas donné de licence pour un bingo la fin de semaine prochaine, tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de demande en ce sens. L'événement n'est donc pas légal », indique Charles Carpenter, secrétaire de la Régie.

La loi 187 ne libère pas les autochtones des règles auxquelles sont soumis les non-autochtones, entre autres en ce qui concerne le montant maximal des prix et l'obligation de verser les profits à des organismes sans but lucratif.

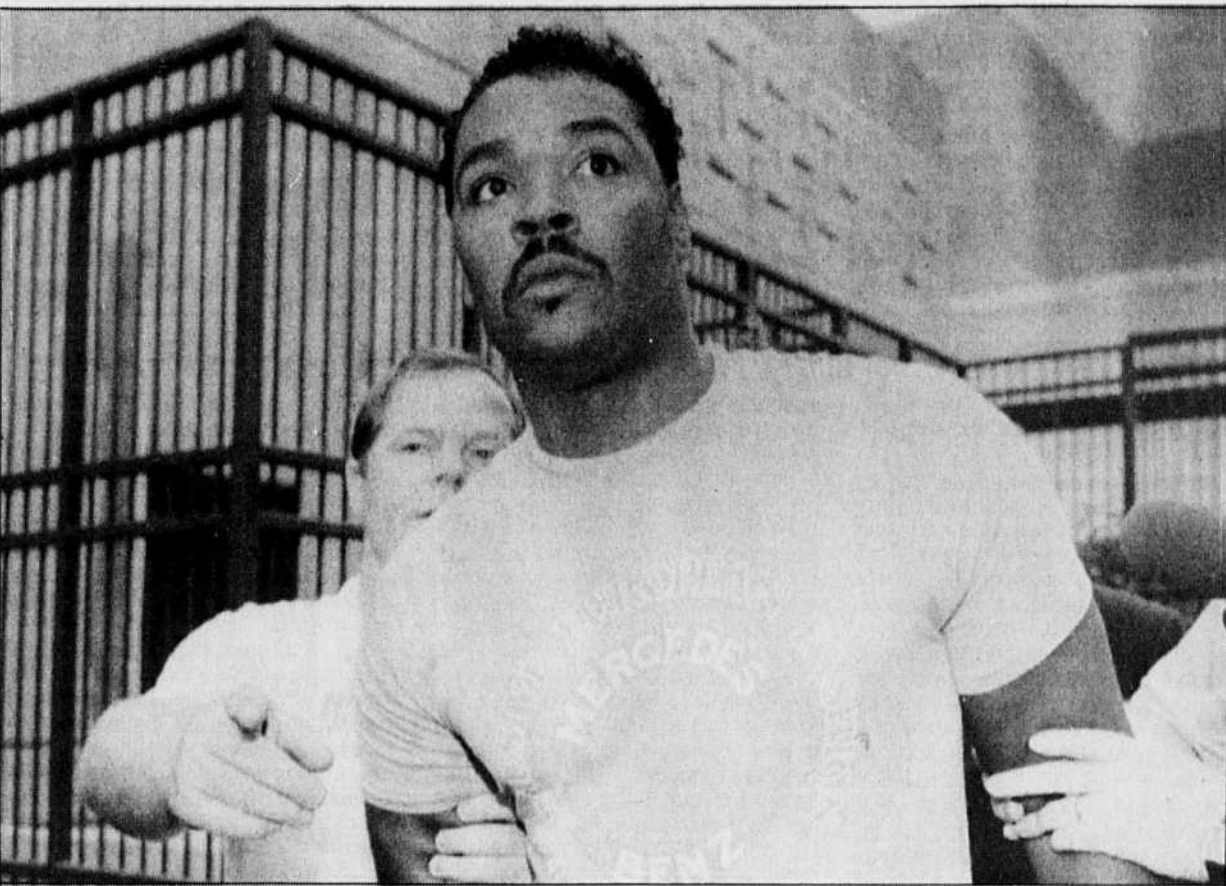


PHOTO AP

Une seconde arrestation...en douceur

Rodney King, l'automobiliste noir dont le passage à tabac par des policiers blancs de Los Angeles avait été filmé par un vidéaste amateur, a été arrêté tôt hier matin à Orange pour conduite en état d'ivresse. Il a été arrêté sur un stationnement d'un restaurant par deux motards de la police, qui avaient noté sa conduite hésitante. « Les policiers se sont approchés de la voiture et ont senti une odeur d'alcool », selon un porte-parole de la police. Rodney King, conduit à la prison du comté d'Orange, a refusé de se soumettre à une prise de sang et à une analyse d'urine. Son permis lui a été retiré, conformément à la loi californienne. L'acquiescement des policiers ayant passé à tabac Rodney King avait provoqué des émeutes fin avril et début mai.

Bagarre meurtrière entre des soldats canadiens et un groupe de Turcs

LAHR, Allemagne (PC) — Un soldat canadien a été poignardé à mort et un autre a été grièvement blessé, hier, au cours d'une bagarre entre des militaires canadiens et des Turcs, à la porte d'un bar de Lahr.

La victime est le caporal Scott Davidson, âgé de 28 ans, de Kingston en Nouvelle-Écosse. Le caporal Robert Cook, âgé de 25 ans, de Halifax, se trouve quant à lui dans un état stable à l'hôpital des Forces canadiennes. Il a reçu un coup de couteau dans le dos.

Trois autres soldats canadiens n'ont été que légèrement blessés et ils ont pu quitter l'hôpital après y avoir reçu les premiers soins.

Le lieutenant-colonel Ralph Coleman, porte-parole de la base de Lahr, a fait savoir que la police allemande a effectué l'arrestation de six Turcs, âgés de 20 à 28 ans, qui demeurent dans la région.

C'est la police allemande, a-t-il expliqué, qui dirige l'enquête dans cette

affaire, parce qu'elle a eu lieu à l'extérieur de la base militaire et que des civils y sont mêlés.

« On ignore encore ce qui a provoqué l'échauffourée, a déclaré le lieutenant-colonel Coleman. Rien n'indique qu'il s'agisse de tensions raciales. Aucun incident n'a d'ailleurs été relié à des tensions raciales dans le passé. Nos relations avec la communauté de Lahr sont excellentes. »

C'est à l'intérieur du Terras Bar que tout a commencé, par une bousculade entre un soldat canadien et un Turc. Plus tard, vers 1h45 du matin, deux soldats canadiens en sont venus aux coups avec des Turcs, à l'extérieur du cabaret, au moment où ils attendaient un taxi pour retourner à la base. Quatre autres militaires canadiens sont sortis du débit de boissons pour prêter main forte à leurs compagnons.

Le caporal Davidson faisait partie des Forces canadiennes depuis avril

1990. Il avait été avec les Forces britanniques pendant cinq ans, auparavant, et avait fait du service en Irlande du Nord. Il était assigné à un poste administratif depuis le 2 juillet, en préparation de la fermeture de la base de Lahr.

Quant au caporal Cook, il est marié et cantonné à Lahr depuis l'été 1989, avec l'artillerie. « Cette mort nous a causé un choc, a dit le lieutenant-colonel Coleman, parce que nous sommes plutôt préparés à ce que les mauvaises nouvelles nous arrivent de Yougoslavie », où se trouvent 1200 militaires canadiens avec les Forces de paix de l'ONU. « Mais cette affaire se produit dans notre propre cour pour ainsi dire », a-t-il fait remarquer.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3X2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0-81-C
La maîtrise des intangibles

RÉSULTATS
Tirage du 92-07-15
5 21 30 33 36 41
Numéro complémentaire: 18
GAGNANTS LOTS
6/6 0 2 370 624,80 \$
5/6 + 7 101 598,20 \$
5/6 203 2 802,70 \$
4/6 13 439 81,10 \$
3/6 257 632 10,00 \$
Ventes totales: 16 261 266,00\$
Prochain gros lot (approx.): 5 500 000,00 \$
Prochain tirage: 92-07-18
Extra Tirage du 92-07-15
NUMÉROS LOTS
0 9 1 6 4 5 100 000 \$
9 1 6 4 5 1 000 \$
1 6 4 5 250 \$
6 4 5 50 \$
4 5 10 \$
5 2 \$
T V A, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, en entrevue hier à son bureau d'Ottawa. M. Clark estime que l'entente intervenue entre les neuf provinces peut s'aménager pour convenir au Québec.

Joe Clark se dit prêt à des aménagements sur le Sénat

OTTAWA (PC) — Le ministre Joe Clark soutient que le projet de Sénat qu'il a négocié dans le cadre de l'entente de principe sur la réforme de la constitution pourrait être amélioré pour tenir compte des inquiétudes du Québec.

Mais les aspects fondamentaux de l'accord, y compris l'égalité de la représentation de toutes les provinces à la Chambre haute, sont là pour rester, a-t-il ajouté.

Dans l'entrevue qu'il accordait hier à la Presse Canadienne, le ministre des Affaires constitutionnelles affirme que quelques changements pourraient être apportés à l'accord sur le Sénat pour aller chercher l'appui du Québec. « Je pense que la question critique est le Sénat. Je dirai que j'ai trois ou quatre idées d'éléments qui pourraient être ajoutés au projet de Sénat, sans rien lui enlever. »

Mais il ne donne qu'un seul exemple. Certaines des dispositions qu'il a élaborées avec les premiers ministres des provinces sauf le Québec, les deux leaders des territoires et les

quatre représentants des autochtones exigeraient une majorité de 70 pour cent pour défaire un projet de loi ordinaire au Sénat.

Ces dispositions ne sont pas populaires au Québec où on craint que dans un Sénat égal, les sénateurs francophones ne se retrouvent isolés sur des questions autres que la langue ou la culture françaises, qui font déjà l'objet d'une entente en faveur de la double majorité. Celle-ci implique que l'adoption d'un projet de loi touchant à ces deux domaines requiert une majorité des voix à la fois de l'ensemble du Sénat et des sénateurs francophones.

M. Clark a indiqué qu'on pourrait envisager d'appliquer une forme de la règle de la double majorité à l'adoption de projets de loi ordinaires, assurant ainsi une protection accrue au Québec.

« Une variante pourrait s'appliquer pour s'assurer que les sénateurs du Québec participent obligatoirement à toute décision menant au rejet d'une législation », a-t-il dit.

M. Clark s'est attribué une part de

responsabilité dans la réaction négative au Québec, disant n'avoir pas réagi avec suffisamment de célérité pour faire valoir les « aspects positifs » de l'entente au Québec, notamment les « gains en matière de tribunaux », « sans parler de la société distincte et des pouvoirs, qui sont aussi des gains ». Le projet d'entente a été vivement critiqué au Québec, non seulement par les nationalistes, mais par des personnalités de différentes aleanances politiques, même au sein du cabinet fédéral.

Le ministre Clark qualifie de « techniques » les problèmes suscités par l'accord au Québec, et a déclaré que la priorité allait maintenant à la clarification de ces questions afin de convaincre le premier ministre Robert Bourassa de reprendre place à la table des négociations qu'il boycotte depuis deux ans. Selon M. Clark, ces clarifications portent sur le statut de la clause de société distincte, les dispositions sur le contrôle de l'immigration et le droit de veto sur l'accession de territoires au statut de nouvelles provinces.

Bourassa a toujours dit non à un Sénat égal, soutient-on au bureau du premier ministre

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec s'est toujours opposé à un Sénat égal, et il n'est pas question qu'il retourne à la table constitutionnelle tant et aussi longtemps que la substance de Meech ne sera pas bel et bien acquise.

C'est ce que le bureau de Robert Bourassa a fait savoir hier, en guise de réactions aux commentaires formulés ici et là, notamment par le chef de l'opposition.

La porte-parole du chef du gouvernement conteste vivement que le Québec ait pu laisser entendre à qui que ce soit qu'il était disposé à reconnaître l'égalité numérique des provinces dans un Sénat élu, ce qui aurait incité le premier ministre ontarien à cesser de se battre seul, en l'absence du Québec, contre le Sénat triple E.

Rien de plus faux, réplique le bureau de M. Bourassa, rappelant qu'il

y a à peine quelques semaines, il est même allé rencontrer le premier ministre Getty, à Edmonton. Les deux ont convenu qu'ils étaient en vi d'accord sur ce point, M. Getty étant le champion du Sénat dit élu, égal et efficace. Le Québec a toujours voulu et veut encore un Sénat équitable, assure même la porte-parole du premier ministre. Il est donc facile et injuste de blâmer le gouvernement pour l'opposition que le Sénat proposé y suscite. Au surplus, dans leurs tractations avec leurs homologues des autres provinces et d'Ottawa, précise Mme Sylvie Godin, les fonctionnaires québécois ont toujours fait valoir un Sénat équitable plutôt qu'égal.

Mme Godin estime que M. Bourassa ne saurait se permettre de tenir un double discours, en raison du fardeau de ses lourdes responsabilités et des comptes qu'il doit rendre à de multiples instances, aussi bien au gouvernement qu'au sein de son parti et envers la population.

Quant à un retour à la table, il n'en est pas question tant que la substance de Meech concernant la société distincte ne sera pas acquise et fermement résolue. C'est la condition sine qua non que les technocrates ont transmise lundi dernier à leurs vis-à-vis d'Ottawa. Pour l'occasion, André Tremblay, conseiller du ministre Gil Rémillard, et Jacques Chamberland, sous-ministre de la Justice, ont transmis les messages du gouvernement. (Contrairement à ce que j'ai écrit mercredi, la sous-ministre, Mme Diane Wilhelmy, était absente, étant malade depuis un mois.) En son absence, le secrétaire général du gouvernement, Benoit Morin, participe aussi aux discussions.

Les doléances et représentations québécoises étaient censées être expliquées hier aux autres provinces par les émissaires fédéraux, Paul Tellier et Jocelyne Bourgon. Ceux-ci feront rapport au Québec au cours de la semaine prochaine.

Entre temps, motus et bouche cou-

sue, pas de rencontres, du moins officielles et publiques, que des tractations officieuses et discrètes, des échanges téléphoniques au plus haut niveau, notamment entre MM. Mulroney et Bourassa, des fanatiques de ce mode de communication on ne peut plus discret. Pas question non plus, pour l'instant, de modifier les échéances ni le calendrier référendaire. Même si, mercredi, la ministre Lise Bacon a dit qu'il fallait être réaliste et penser à reporter le référendum, prévu pour le 26 octobre. À Ottawa, le ministre Marcel Masse a également avancé cette hypothèse. On présume que, dans deux semaines, le premier ministre la testera auprès de la Commission-Jeunesse du P.Q. qui tient ses assises annuelles.

Entre temps aussi, la routine quotidienne continue à Québec. Il n'y a pas de vacances prévues pour le premier ministre qui, comme à l'habitude, présidera un conseil des ministres mercredi prochain, à Québec.



Le chef de l'Opposition, Jacques Parizeau, en conférence de presse hier à Québec.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Négociateur

d'entente pour le Québec, note le chef de l'opposition, qui se demande si M. Bourassa ne s'est pas compromis au sujet du Sénat. Est-il vrai que le premier ministre ontarien, M. Rae, n'aurait jamais accepté un Sénat égal s'il ne s'était pas rendu compte que M. Bourassa, lui, était disposé à l'accepter? « C'est une accusation qui va très loin (dans *The Gazette* d'hier, citant une source anonyme), et ça, je pense que le premier ministre du Québec doit s'expliquer là-dessus. Est-ce qu'il a laissé flotter l'idée qu'il serait prêt à accepter un Sénat élu et égal... cette nouvelle formule d'un Sénat qui, à l'heure actuelle, sert de déclencheur

à la condamnation générale au Québec de l'entente historique des premiers ministres? »

M. Parizeau estime que le chef du gouvernement s'est tellement compromis qu'il veut une entente à tout prix. Coincé ou piégé à 1 sur 17, il est devant le choix suivant : ou, après quelques changements cosmétiques, il signe l'entente d'Ottawa, ou, comme on commence à l'y inciter, il reporte tout référendum, même sur les offres, à plus tard, ce qui équivaudrait au statu quo. Il doit résister à cette double tentation et déclencher le référendum prévu à la loi 150.

M. Parizeau presse son vis-à-vis à l'Assemblée nationale de dire où il en est exactement. « Ses premières réactions à l'entente historique de ses collègues ont été extraordinairement ambiguës et le contraste entre ses réactions en français et ses réactions en anglais donnaient même lieu à des analyses de la part de certains d'entre vous, où il semblait avoir dit une chose dans une langue et le contraire dans une autre langue. » Devant la quasi-unanimité

suscitée par les offres au Québec, il doit désormais se prononcer clairement. Il n'aura pas d'autres offres plus montrables aux Québécois. Les circonstances ne sont plus les mêmes et, au lieu de modifier la loi 150 pour que le référendum porte sur les offres, il devrait le faire porter sur la souveraineté, ce que M. Parizeau souhaite ardemment et appelle de tous ses vœux.

« Les propositions sont sur la table, dit le chef péquiste. C'est pour ça qu'il ne faut surtout pas que le premier ministre du Québec aille se montrer dans ces négociations. Il va se faire piéger. Il y a une entente entre les participants. Ils sont 16 à s'être entendus. Qu'est-ce qu'il va aller faire là, puisqu'il n'est pas d'accord au fond, avec un certain nombre de ces dispositions? » ... Ah! ils sont mal pris. Mais je ne veux pas essayer de savoir comment ils vont se déprendre, je n'en sais rien. » Mais avant de tendre la main au premier ministre, comme il l'a fait il y a deux ans pour la Commission Bélanger-Campeau, le leader souverainiste attend de savoir ce que dira et fera M. Bourassa. « Je veux l'entendre. Moi, ce coup-ci, je n'avance pas la main sans savoir ce qu'il y a dans l'autre. »

◆ Perot

supporters de Ross Perot. « Nous sommes contents d'avoir cette occasion de convaincre ses supporters », a dit Marlin Fitzwater le porte-parole de la Maison-Blanche.

« Nous engageons les supporters de M. Perot à examiner les (programmes) des deux partis. Nous pensons qu'ils trouveront que nous sommes les meilleurs représentants de leur désir de croissance économique, d'investissements et d'opportunités d'emplois. Nous travaillerons dur pour cela », a-t-il ajouté.

Ross Perot s'est retiré de la course à la Maison-Blanche au lendemain de la démission de son directeur de campagne Ed Rollins, qui se plaignait de ne pas être écouté.

L'ancien directeur de campagne de Ronald Reagan, qu'il avait conduit à une écrasante victoire en 1984, se sentait de plus en plus frustré, à l'instar des autres professionnels de la politique engagés par Ross Perot, par la volonté de son candidat de mener sa propre campagne.

Ross Perot avait rejeté certaines idées de ses conseillers et s'était

écarté de l'image qu'ils avaient voulu créer pour lui.

En se heurtant à de grandes sociétés comme General Motors ou IBM, en croisant le fer avec la Maison-Blanche et la bureaucratie fédérale, Ross Perot avait acquis une réputation de lutteur, décidé à braver tout ceux qui se mettraient en travers de son chemin.

Né le 27 juin 1930 à Texarkana, dans une petite communauté agricole de l'est du Texas, Ross Perot est issu d'une lignée de modestes marchands de coton.

Mais grâce à une exceptionnelle réussite en affaire, il est devenu milliardaire dès l'âge de 38 ans. Le magazine *Fortune* a même affirmé qu'aucun Texan ne s'était enrichi aussi vite.

En 1969, il avait tenté de fournir des vivres et des médicaments aux soldats américains prisonniers au Nord-Vietnam. Sa tentative pour libérer deux de ses employés détenus par les islamistes iraniens en 1979 avait fait de lui un héros populaire.

Ross Perot recevait quotidiennement plus de 10 000 coups de téléphone de soutien depuis le lancement de sa campagne, au début de l'année.

◆ Général

dantistes qui, brandissant pancartes et drapeaux et scandant « Vive le Québec libre » et « Chirac avec nous », ont bien tenté de soutirer au premier magistrat de Paris quelque déclaration sympathique à leur cause. Leurs efforts se sont cependant soldés par un échec.

De fait, et c'était à prévoir, les maires ont esquivé les considérations constitutionnelles lors d'un événement que les organisateurs avaient voulu « strictement municipal ». Ignorant la déclaration à l'emporte-pièce de 1967, ils ont préféré citer l'extrait d'une allocution prononcée par le général depuis Londres, le 14 juillet 1941 : « Soyons fermes, purs et fidèles. Au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont pas cédé ». Ces phrases ont d'ailleurs été gravées sur une plaque située à proximité de l'obélisque.

La seule et unique allusion à la célèbre et controversée visite de De Gaulle à Montréal est venue de Jean Doré, qui a évoqué « l'homme qui, il y a 25 ans, a salué la pérennité de ce

peuple francophone aux confins de l'Amérique ».

Dans son discours, M. Chirac a rappelé « les valeurs morales qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même », qu'incarnerait le général, « la pureté, la fermeté et la fidélité ». Toutes vertus qui « auraient également pu servir de devises à ces Canadiens français qui ont su garder dans leur cœur la mémoire de la mère-patrie et l'attachement à leurs origines françaises. »

M. Chirac s'est également attardé à discuter du sens de la sculpture elle-même — dont une réplique plus grande sera érigée d'ici deux ans porte Maillot, à Paris —, faisant valoir qu'il s'agissait d'un monument fort sans être éphémère, bien visible sans être écrasant et abstrait sans être énigmatique. C'est un signe de rassemblement, un appel à la meilleure partie de nous-mêmes », a-t-il conclu.

Quant à M. Doré, il a noté la grande affection que vouent les Montréalais à « cet homme aux dimensions du siècle » que fut le général de Gaulle et indiqué que Paris et Montréal « scellent aujourd'hui dans la pierre ces liens d'amitié que, de générations en générations, nos villes ont maintenus ».

En somme, des interventions diplomatiques et protocolaires qui n'ont guère donné aux plus patriotes de quoi pavoiser. Cela en dépit du fait que, pour plusieurs, le symbole de l'obélisque évoque des notions plus larges, qu'ont reprises certains

« Le général de Gaulle constitue un exemple pour les Québécois pour plusieurs raisons », a affirmé le président du Mouvement Québec français, Guy Bouthillier. « Parce qu'en 1958, il a résolu en quatre mois une crise constitutionnelle que nos propres dirigeants ont mis 40 ans à ne pas régler ; parce qu'en 1940, même devant la pire adversité, il a dit non quand il fallait dire non ; et parce

qu'en 1967, il a démontré que les adversaires d'un Québec libre avaient tort de prédire que celui-ci se retrouverait seul au monde s'il devenait maître de sa destinée. »

De son côté, le président du Mouvement national des Québécois, Sylvain Simard, a rappelé à la mémoire « une visionnaire » qui appuyait la création d'un État sur le Saint-Laurent. État dont on n'a jamais été aussi près. »

Au terme de la cérémonie, encadrés par les journalistes et poursuivis par les souverainistes qui, plus pressants, réclamaient « Chirac au bal-con », MM. Chirac et Doré se sont rendus à pied à la Bibliothèque municipale, rue Sherbrooke, où une réception était donnée à l'intention des invités spéciaux. Le maire de Paris n'y est cependant demeuré que quelques minutes, puis a quitté sans que l'on puisse l'interviewer.

En fin d'après-midi, M. Chirac a rencontré le premier ministre Robert Bourassa dans les bureaux de ce dernier, au siège social d'Hydro-Québec. Par la suite, il devait participer à un dîner offert par le gouvernement du Québec en marge de l'Assemblée générale de l'Association des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones, dont il assume la présidence.

En matinée, M. Chirac avait inauguré cette XIIe assemblée, qui reçoit 120 représentants d'une soixantaine de villes et qui prend fin aujourd'hui.

Ne restez pas collé sur votre chaise. Étirez-vous entre deux appels. C'est bon pour votre dos et vos dossiers.

PARTICIPATION

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CAHIER SPÉCIAL

ÉDUCATION — Formation des maîtres

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée: le 7 août 1992

**PARUTION
le 15 août
DANS
LE DEVOIR**

D'ici l'an 2001, le quart des professeurs actuels des niveaux primaire et secondaire auront pris leur retraite. La situation est semblable dans les cégeps.

Quels changements provoquera ce rajeunissement du corps professionnel? Quels standards doit-on exiger de ces nouveaux maîtres? les futurs professeurs possèdent-ils une formation suffisante pour enseigner à nos enfants?

Comment s'y prendra-t-on, dans les universités, pour accueillir cette nouvelle clientèle?

Dans son édition du 15 août, **LE DEVOIR** se penchera sur l'éducation de demain au Québec.

L'inflation baisse à son niveau de 1962

d'après la Presse Canadienne

Encouragée par la baisse du taux d'inflation en juin, annoncée hier par Statistique Canada, la Banque du Canada a à nouveau baissé son taux d'escompte, hier, pour la onzième semaine consécutive.

À 5,66 % la semaine dernière, le taux d'escompte est donc passé cette semaine à 5,61 %.

Si d'une part les taux d'intérêt ont continué de diminuer, d'autre part la confiance des consommateurs tarde à réagir aux coûts moindres du crédit.

Pour les 12 derniers mois, le taux d'escompte atteint son niveau le plus bas cette semaine, à 5,61 %.

Pour la même période, c'est le 18 juillet 1991 qu'il a atteint son niveau le plus élevé, soit celui de 8,95 %.

Le taux annuel d'inflation a chuté de 0,2 point à 1,1 % en juin, le plus bas niveau enregistré depuis mai 1962, a indiqué hier, Statistique Canada.

Sur une base mensuelle, les prix ont augmenté de 0,2 % en juin.

Sur une base annuelle, la hausse des coûts des transports, de l'habitation, du tabac et de l'alcool a annulé la baisse des prix de l'alimentation.

Il en coûtait 2,2 % de moins en juin qu'il y a un an pour se nourrir surtout à cause des prix plus bas des légumes et des fruits frais et de la viande. Par contre, il en coûtait 1,7 % de plus pour manger dans les restaurants.

Le coût des transports a grimpé de 3,2 % en juin par rapport à l'an dernier, tandis que les prix du tabac et de l'alcool ont progressé de 3,9 %.

En juin 1991, le taux annuel d'inflation



Source: Statistique Canada (PC)

tion était de 6,3 %. Depuis ce temps, il baisse constamment.

L'indice des prix à la consommation, avec base 100 pour les prix de 1986, était de 128,1 en juin contre 127,8 en mai et 126,7 en juin 1991.

Des 18 villes recensées par Statistique Canada, c'est Toronto qui a affiché le plus faible taux d'inflation avec 0,4 %, tandis que Vancouver connaissait le plus fort avec 2,4 %.

Au mois de juin, les prix de la nourriture ont augmenté de 0,8 % et ceux des transports de 0,9 % à cause de la montée des prix de l'essence, mais il en coûtait moins pour se vêtir et se loger.

Via augmente ses revenus malgré un second trimestre difficile

Catherine Leconte

VIA RAIL a annoncé hier que ses recettes voyageurs ont atteint 67,3 millions \$ au premier semestre, en hausse de 5,2 % par rapport aux six premiers mois de 1991, le nombre des voyageurs transportés demeurant à peu près le même.

La compagnie a refusé de préciser les résultats de ses activités pour le deuxième trimestre, mais ses recettes avaient progressé de 12 % au premier trimestre, à 33,7 millions \$, et le nombre de voyageurs s'était accru de 2 %. Mathématiquement, on peut en déduire que l'achalandage a accusé une baisse au deuxième trimestre et que les recettes voyageurs sont restées pratiquement inchangées par rapport au deuxième trimestre 1991.

Quoi qu'il en soit, « ce ne sont pas de mauvais résultats », a plaidé en entrevue Malcolm Andrews, porte-parole de Via Rail, compte tenu qu'avec la récession, « l'industrie dans son ensemble ne connaît pas de très bons résultats ». Et compte tenu, surtout, des difficultés imprévues auxquelles la compagnie a eu à faire face le 16 mars, quand un train lancé à 130 km/h a dû s'arrêter brutalement à Belleville, en Ontario, à cause de la rupture d'un essieu.

Bombardier demande un arrêt de transactions boursières, le temps de préciser ses projets

Serge Truffaut

DANS LA FOULÉE des nouvelles parues hier concernant le rôle de Bombardier dans le projet de développement immobilier Bois-Franc,

cette compagnie a demandé un arrêt des transactions boursières.

En effet, Bombardier a sollicité auprès des autorités concernées un répit, le temps d'émettre un communiqué confirmant que « Bombardier n'est pas promoteur immobilier et ne se propose pas de le devenir ».

Autrement dit, Bombardier n'entend pas puiser le 1,5 milliard \$ d'investissements divers qu'entraînera ce projet à long terme à même ses fonds propres.

Ainsi que l'a rapporté *Le Devoir* dans son édition d'hier, selon l'entente signée avec la municipalité de Saint-Laurent, Bombardier aménagera les 24 millions de pieds carrés de terrains qu'elle possède sur le site Canadair pour, par la suite, les revendre à des promoteurs immobiliers qui devront, bien évidemment, se conformer au plan d'urbanisme établi.

Afin de répondre aux manchettes affirmant que Bombardier allait investir une somme de 1,5 milliard \$, la compagnie a spécifié dans son communiqué que « contrairement à ce qui ressort des articles de presse d'aujourd'hui (NDLR : donc d'hier), la part financière de Bombardier ne proviendra que de la vente des terrains et ne représente qu'une portion minime de la valeur totale du projet ».

Sur le front boursier, et après la reprise des négociations à 11h 30, pas moins de 184 000 actions de catégorie B ont changé de mains. À la clôture, cette action valait 15,50 \$, en baisse de 13 cents. Pendant ce temps, l'action classe A perdait 25 cents pour fermer à 15,25 \$.

Les armateurs demandent à Ottawa d'intervenir dans le conflit avec l'Administration de pilotage

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les armateurs ont demandé hier au ministère canadien des Transports de placer en tutelle l'Administration de pilotage des Laurentides (APL).

Au cours d'une conférence de presse tenue dans la Vieille capitale, le président exécutif de l'Association des armateurs canadiens, Guy Bazinet, a aussi décrié l'indifférence des intéressés « devant des problèmes qui durent depuis dix ans ».

« L'APL, a soutenu M. Bazinet, est dominée par les pilotes. Elle a perdu le contrôle de son administration et est incapable de protéger efficacement les intérêts publics. Le fait qu'elle ne soit pas disposée à régler les problèmes qui imposent des contraintes artificielles à ses membres, est une preuve flagrante de ce manque d'autorité ».

« Nous exigeons, a-t-il poursuivi, que le ministre des Transports du Canada place l'APL sous tutelle ».

La composition de la Commission des examens, à qui est confiée la tâche de distribuer les licences, est probablement ce qui envenime le plus le climat. Trois des cinq membres de cette commission sont des pilotes.

M. Bazinet a expliqué que les armateurs emploient des capitaines qui possèdent une moyenne de 15 ans d'expérience sur le Saint-Laurent et qui, malgré cela, n'arrivent pas à passer l'examen de pilotage.

« Comme on le sait, a-t-il dit, c'est la Commission des examens, dont la majorité sont des pilotes, qui fait passer les tests. De toute évidence, il est donc dans leur intérêt de restreindre le nombre de certificats ».

M. Bazinet a précisé que les armateurs ne souhaitent pas la disparition des pilotes « puisqu'à bord des navires dont les officiers ne connaissent pas les eaux locales et ne sont pas des utilisateurs réguliers de notre système, ils s'avèrent essentiels à la protection de la vie humaine, des biens et de l'environnement ».

« Nous n'en voulons pas non plus aux pilotes d'avoir négocié une con-

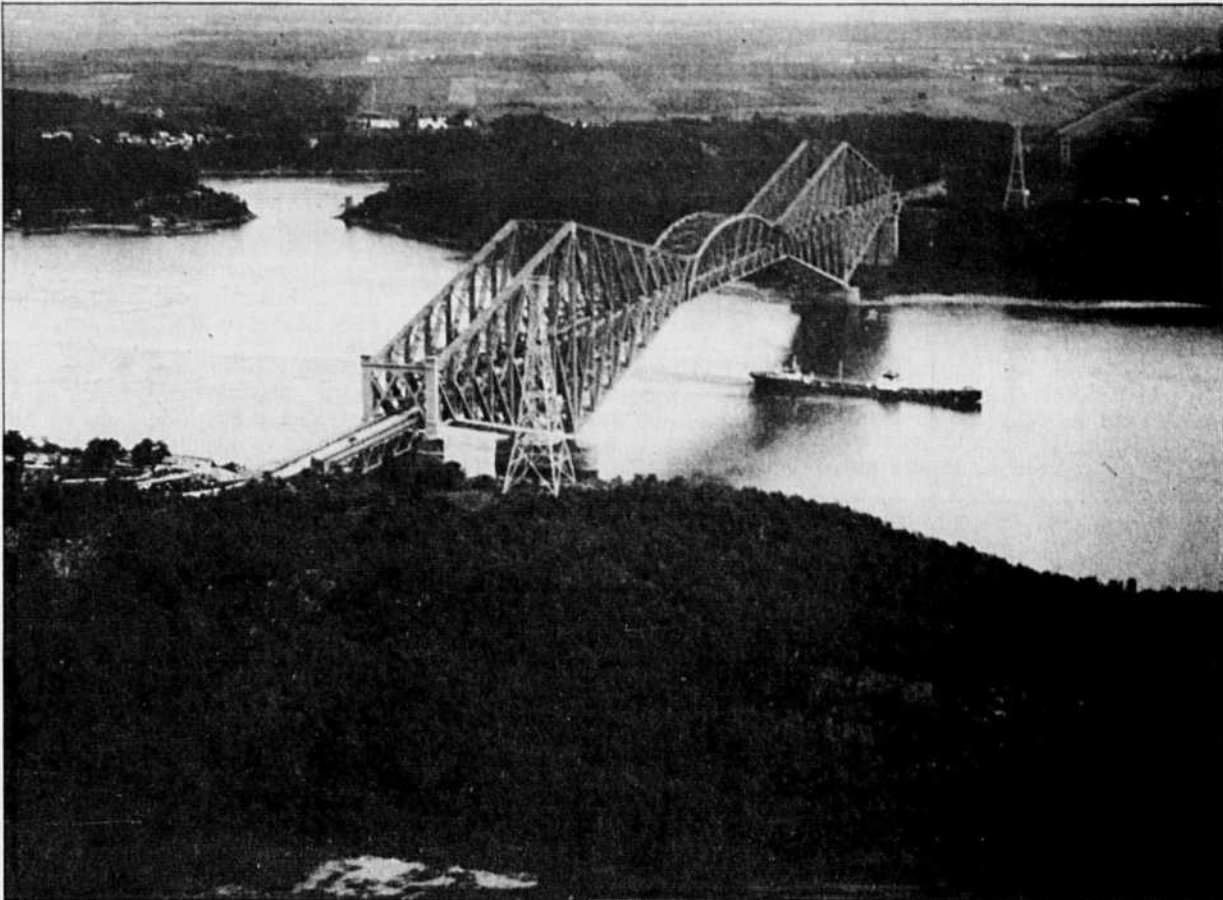


PHOTO ARCHIVES

Pour les armateurs canadiens, les trois premiers mois de la saison 1992 ont été désastreux. Les pertes de revenus sont estimées entre 4 et 5 millions \$ par semaine.

vention collective qui leur assure une augmentation de 30 % sur trois ans », a-t-il confié.

Selon les armateurs qui retiennent depuis avril dernier dans un fonds en fiducie les montants dus aux pilotes (environ 1,5 million \$), « le coût d'un pilote pour une durée de 24 heures (5000 \$) est égal ou dépasse même celui de tout l'équipage d'un navire ».

L'APL a accumulé un déficit de 5,1 millions \$ pour l'année 1991, et c'est pourquoi, soutiennent les armateurs, elle exige dans les plus brefs délais une augmentation des tarifs de 3 % et une autre de 7 %, dès janvier 1993 « tout ceci venant s'ajouter à l'augmentation de 7,1 % qui lui a été accordée il y a à peine six mois ».

« Pour les armateurs canadiens, a précisé M. Bazinet, les trois premiers mois de la saison 1992 ont été désastreux... Les pertes de revenus essuyées par nos membres sont estimées entre quatre et cinq millions de dollars par semaine ».

Selon les armateurs, un pilote qui travaille 35 semaines par année entre Québec et les Escoumins gagne un peu plus de 117 000 \$ par année.

Un pilote qui oeuvre entre Montréal et Québec et travaille 25 semaines par année a un salaire annuel moyen de 101 000 \$.

M. Bazinet a confié que les armateurs ont saisi le ministère des Transports du Canada, qui capeute l'Administration de pilotage

des Laurentides, des difficultés qu'ils rencontrent depuis un bon moment déjà.

Le ministère a cependant refusé de s'impliquer dans le différend en prétextant que cette affaire doit être solutionnée entre les pilotes et les armateurs.

« Si la mise en tutelle n'est pas imposée, a conclu M. Bazinet, on assistera à la disparition d'un grand nombre de navires, d'emplois à bord et à terre et les installations portuaires deviendront de moins en moins viables ».

Ni le président Jacques Marquis, ni aucun autre porte-parole de l'APL n'étaient disponibles, hier, pour commenter la décision des armateurs.

L'Allemagne hausse son taux d'escompte

FRANCFORT (AFP-Reuter) — La Bundesbank, dont l'indépendance est de notoriété publique, a défié les appels internationaux à la souplesse et relevé hier son taux d'escompte pour tenter de ralentir la croissance de la masse monétaire et défendre la stabilité du mark.

À l'issue d'une réunion d'environ cinq heures, à laquelle a assisté le ministre de l'Économie, Juergen Moellmann, le conseil de la banque centrale allemande a annoncé une hausse du taux d'escompte à 8,75 % contre 8 % auparavant.

« Par cette mesure, la Bundesbank entend maîtriser les pressions sur les prix, la croissance de la masse monétaire et la croissance excessive du crédit et également à renforcer la confiance en maintenant la stabilité du mark dans l'actuelle situation difficile dans laquelle se trouve l'Allemagne unifiée », a-t-elle expliqué dans un communiqué.

Par contre, elle a maintenu à 9,75 % son taux lombard, taux auquel elle prête des fonds au système bancaire et généralement considéré comme un plafond pour les taux courts.

Ces deux taux avaient été relevés pour la dernière fois en décembre 1991.

Les marchés boursiers et monétaires internationaux attendaient avec anxiété cette décision, conscients que tout changement pourrait augmenter le coût de l'endettement en général et étouffer la reprise économique.

La masse monétaire allemande M3 progresse actuellement à un rythme deux fois supérieur à l'objectif plafond de 3,5 à 5,5 %, fixé par la banque centrale pour 1992.

L'agrégat M3 est composé des liquidités en circulation, des dépôts à vue, des dépôts à terme de moins de quatre ans et de l'épargne.

La croissance rampante de la masse monétaire en circulation a été attribuée à des circonstances exceptionnelles, et notamment aux crédits subventionnés pour la reconstruction de l'Allemagne de l'Est et à l'emploi largement répandu du mark comme



PHOTO AP

La hausse des taux allemands a provoqué tout un émoi sur les marchés londoniens. Le calme est cependant revenu une heure plus tard.

devise parallèle en Europe de l'Est.

Lors d'une conférence de presse donnée à l'issue de la réunion du conseil de la Bundesbank, son président Helmut Schlesinger a expliqué que la hausse du taux d'escompte ne devrait pas entraîner un ralentissement de l'économie allemande.

« Nous ne prévoyons pas que la hausse du taux d'escompte (...) entraîne des tendances récessives », a-t-il déclaré.

Helmut Schlesinger a précisé que la banque ne cherchait pas à obtenir un réalignement des devises au sein du Système Monétaire Européen (SME).

« Nous n'avons formulé aucune demande de réalignement. En ce qui me concerne c'est à chaque pays de décider », a-t-il dit.

Il a ajouté que l'inflation en Alle-

magne de l'Ouest, qui a atteint en juin 4,3 % sur 12 mois, était trop élevée et qu'elle avait été un facteur à l'origine du relèvement du taux d'escompte.

Le hausse des prix en Allemagne de l'Est, environ de 6,5 % actuellement hors coûts du logement, progresse également trop rapidement, a-t-il dit.

Pour les cambistes, le maintien à son niveau actuel du taux lombard a quelque peu soutenu le billet vert.

Sur les marchés financiers, le resserrement de politique monétaire allemande a été reçu avec un certain soulagement, même si la hausse de 3/4 de point est plutôt forte, la Bundesbank procédant généralement par demi-point. Mais beaucoup s'attendaient à pire, notamment à une hausse du taux Lombard. Son relèvement aurait poussé à la hausse les taux du marché monétaire allemand, ce qui aurait risqué d'affecter les monnaies des pays partenaires, a lui-même expliqué le président de la Bundesbank, Helmut Schlesinger.

Après un bref accès de faiblesse, le dollar s'est même raffermi par rapport à ses niveaux de la veille en clôturant à Francfort à 1,4830 DM. Le franc français a suivi le même mouvement.

Certains pays européens suivent la Bundesbank

BONN (Reuter) — La hausse du taux d'escompte allemande été suivie par l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas.

La Banque d'Italie a relevé de 0,75 % son taux d'escompte à 13,75 % à compter d'aujourd'hui et porté son taux Lombard de 14,5 % à 15,25 %.

La Belgique et les Pays-Bas ont eux relevé leurs taux d'intervention sur le marché monétaire.

La Banque Nationale de Belgique a porté de 9,3 % à 9,45 % son taux des avances à sept jours au marché monétaire et la Banque centrale des Pays-Bas relevé de 9,3 % à 9,5 % son taux des avances spéciales au marché monétaire dans le cadre d'un ap-

pel d'offres également à sept jours.

Toutefois, la banque centrale néerlandaise a annoncé qu'elle ne modifierait pas ses trois taux officiels.

Le taux bancaire reste à 8,5 %, le taux des prêts garantis à 9,25 % et le taux des billets à ordre à 9,75 %.

Elle a précisé « qu'après consultation de ses partenaires du SME, elle avait décidé de ne pas relever ses taux officiels mais d'augmenter aujourd'hui (jeudi) le taux des avances spéciales de 0,2 point à 9,5 % ».

La hausse des prix, à l'étranger comme aux Pays-Bas, est trop forte, a déclaré la Banque centrale, ajoutant que la fermeté persistante du florin

constituait le meilleur rempart contre l'inflation.

Par contre la banque centrale du Danemark a décidé de ne pas modifier ses taux directeurs. Dans un communiqué, la banque centrale danoise a déclaré qu'elle avait décidé, après consultations des autres banques centrales européennes, qu'il n'y avait aucune raison pour le moment de modifier son taux d'escompte.

Elle a ajouté qu'elle interprétait la décision de la Bundesbank comme un moyen de lutter contre les tensions internes à l'économie allemande.

ECONOMIE

La Caisse centrale Desjardins procède à sa première émission en France

Serge Truffaut

POUR RÉPONDRE aux besoins en liquidités des fédérations membres du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins vient d'effectuer sa première émission en France pour un montant de un milliard de francs, soit environ 233 millions \$.

Cette pêche aux capitaux a été réalisée par le biais d'une émission d'un certificat de dépôt européen d'une durée de cinq ans et devant être conclue le 31 juillet 1992. Selon les termes d'un communiqué émis hier, « l'émission porte un coupon de 9,5 %, le rendement est de 57 points de base supérieur au taux des obligations assimilables du Trésor ».

Lors d'un entretien, le président et chef des opérations de la Caisse centrale, M. Humberto Santos, a indiqué que le « but de l'opération était d'aller chercher des capitaux pour répondre aux besoins des caisses qui,

en cette saison, sont importants ».

« Dans notre métier, de poursuivre M. Santos, la période qui s'étend de juin à juillet est presque toujours une période au cours de laquelle la demande de liquidités auprès des institutions financières est plus vive qu'à d'autres époques de l'année en raison principalement des prêts hypothécaires qui sont accordés aux particuliers ».

Selon le président de la Caisse centrale, les échos ou rapports émanant des chefs de file conjoints du syndicat financier mis sur pied pour les besoins de cette opération, soit Paribas Capital Markets Group et Union des banques suisses, l'écoulement des unités composant l'émission de ce certificat de dépôt devrait s'effectuer rapidement.

Antérieurement à cette émission, M. Santos avait tâté le pouls ou, plus précisément, la notoriété du Mouvement Desjardins au sein des mar-



Humberto Santos

chés financiers européens, et notamment à Londres, pour constater que cette institution était très bien perçue.

Depuis l'automne dernier, la Caisse centrale Desjardins a signé avec succès cinq émissions en Europe pour un montant totalisant près de 700 millions \$.

Faibles hausses salariales en mai

OTTAWA (PC) — Les syndicats canadiens n'auront jamais touché d'aussi faibles augmentations de salaires qu'en mai dernier : 1,3 % en moyenne.

C'est un record, a signalé le ministère du Travail, dont les chiffres montrent que les hausses salariales atteignent en moyenne 2,8 % en avril, et 2,7 % en mars.

C'est l'entente conclue par le gouvernement du Québec avec 324 111 de ses employés qui a fait baisser la moyenne à ce niveau sans précédent : les fonctionnaires provinciaux

ont obtenu une hausse de un pour cent, pour une extension d'un an de leur convention collective.

Pour le reste des ententes, couvrant 58 740 employés, la moyenne a atteint 2,6 %, note le ministère. Il s'est signé 70 ententes salariales en vertu de conventions collectives en mai dernier, touchant un total de 382 851 syndiqués.

C'est dans les provinces des Prairies que les hausses de salaires ont été les plus généreuses, soit 3,4 % en moyenne.

Des inspecteurs d'impôt armés

MOSCOU (AFP) — Les inspecteurs des impôts de la Fédération de Russie ont été autorisés par le gouvernement à porter des armes et à y recourir dans les limites fixées par la loi, a rapporté hier l'agence Interfax.

L'inspection des impôts, le parquet et le ministère de la Justice ont été invités à fournir une liste d'inspecteurs qui circuleront armés, ajoute l'agence.

Selon le service de presse du gouvernement russe, cité par Interfax, la décision est justifiée par la nécessité de procurer à ces agents du fisc « une sécurité adéquate ».

Par ailleurs, Interfax rapporte que le gouvernement a l'intention d'appeler plusieurs milliers d'officiers de l'armée russe à travailler comme inspecteurs des impôts. Ces officiers pourraient également être autorisés à porter des armes, indique l'agence.

Sherbrooke cherche des locataires

OTTAWA (PC) — Sherbrooke comptait ces derniers mois la plus forte proportion de logements vacants au pays, soit 8,6 %. Elle est suivie de Trois-Rivières, où le taux de logements à louer atteignait 7,9 %. Par comparaison, la proportion de logements vacants à travers le pays était de 4,4 % en avril, soit la même qu'en octobre 1991, révèlent les chiffres de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, publiés jeudi. Un taux de vacance de trois pour cent sur le marché du logement locatif est généralement considéré comme adéquat. Le taux actuel reflète donc un surplus de logements à louer. Résultat : des augmentations modérées de loyer en perspective.

AVIS PUBLICS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-002246-922, GINETTE VAN DEN BERG, Partie demanderesse, vs: ABE TOKIO, Partie défenderesse. Le 28ème jour de juillet 1992, à 10h00, au 1020 ST-DENIS, MONTRÉAL, QC, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de: ABE TOKIO, saisis en cette cause, consistant en: 1. photocopieur Xerox modèle 5018 avec cabinet et etc., 1. télécopieur Topas, 1. téléviseur couleur 19 po. Goldstar, 1. réfrigérateur General Electric 29860, réfrigérateurs, congélateurs, micro-ondes, tables de cuisine et équipements. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: JACQUES DAUSSET, huissier, (514) 682-1921, Mtl: 328-1122, BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chambray, #5-01, Laval, QC, H3V 3V7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-02-019804-926, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-031489-912, MOYANIK FINISHING PRODUCTS OF CANADA, Partie demanderesse, vs: FINITION MERIDIAN INC., Partie défenderesse. Le 28ème jour de juillet 1992, à 11h30, au 10826 PLACE MOISSAN, MONTRÉAL, QC, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de: FINITION MERIDIAN INC., saisis en cette cause, consistant en: 1. télécopieur Ricoh Fax 20E, 1. chambre à peinture, 2. pompes à peinture Graco, 1. lot de fûts à peinture, micro-ondes, tables de cuisine et équipements. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL BOISSEAU, huissier, (514) 682-1921, Mtl: 328-1122, BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chambray, #5-01, Laval, QC, H3V 3V7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-7845-912, MICHEL ANGE ASPIRAIRE, demanderesse, vs: 2531-4717 QUÉBEC INC., RASON SOCIALE VOYAGE SATURNE, Défenderesse. Le 27 juillet 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, ou au 1667 rue Beaubien Est, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause consistant en: 1. téléphone Fax Sanyo Sanyo 2V, 1. photocopieur Sharp Z-60, 1. horloge WATIAM, 1. calculatrice CANON P21-0, 1. ventilateur RECO, 1. ventilateur sur pied PANASONIC, 2. bureaux en armoire et autres articles accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT, MICHEL DUPRE huissier, Tél: 625-1920, Laval, 15 juillet 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-031489-912, MOYANIK FINISHING PRODUCTS OF CANADA, Partie demanderesse, vs: FINITION MERIDIAN INC., Partie défenderesse. Le 28ème jour de juillet 1992, à 11h30, au 10826 PLACE MOISSAN, MONTRÉAL, QC, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de: FINITION MERIDIAN INC., saisis en cette cause, consistant en: 1. télécopieur Ricoh Fax 20E, 1. chambre à peinture, 2. pompes à peinture Graco, 1. lot de fûts à peinture, micro-ondes, tables de cuisine et équipements. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL BOISSEAU, huissier, (514) 682-1921, Mtl: 328-1122, BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chambray, #5-01, Laval, QC, H3V 3V7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-7845-912, MICHEL ANGE ASPIRAIRE, demanderesse, vs: 2531-4717 QUÉBEC INC., RASON SOCIALE VOYAGE SATURNE, Défenderesse. Le 27 juillet 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, ou au 1667 rue Beaubien Est, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause consistant en: 1. téléphone Fax Sanyo Sanyo 2V, 1. photocopieur Sharp Z-60, 1. horloge WATIAM, 1. calculatrice CANON P21-0, 1. ventilateur RECO, 1. ventilateur sur pied PANASONIC, 2. bureaux en armoire et autres articles accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT, MICHEL DUPRE huissier, Tél: 625-1920, Laval, 15 juillet 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, saisi 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de YVES RICHARD. Lieu: MONTRÉAL, Date: 14 juillet 1992, DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-000359-925, COMPAGNIE TRUST ROYAL, Partie demanderesse, vs: YVES RICHARD, Partie défenderesse. ORDRE est donné à YVES RICHARD, de comparaitre au greffe de cette

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Israël gèle tous les contrats de construction en territoires occupés

JÉRUSALEM(Reuter) — Le nouveau ministre israélien du Logement, Binyamin Ben-Eliezer, a annoncé hier avoir ordonné un gel des contrats de construction dans les territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

« Tout ce que j'ai fait jusqu'ici — et je n'ai pas l'intention de m'en excuser — a consisté à bloquer tous les contrats qui n'ont pas encore été signés », a-t-il déclaré à la radio militaire.

Binyamin Ben-Eliezer, ex-général de l'armée, remplace depuis mardi le faucon Ariel Sharon à la tête du ministère du Logement.

Il a annoncé le gel des contrats de construction trois jours avant que le secrétaire d'État américain James Baker n'entame une nouvelle mission de paix au Proche-Orient.

Les colons juifs, selon lesquels les contrats affectés par le gel seraient au nombre de 5600, ont réagi avec colère aux propos du ministre.

« Nous considérons cela comme une déclaration de guerre », a dit Uri Ariel, chef d'un conseil de colons représentant quelque 100 000 Juifs éta-

blis sur les territoires dans le voisinage de 1,75 million de Palestiniens.

Le Parti travailliste du premier ministre Yitzhak Rabin a évincé le Likoud de Yitzhak Shamir aux élections du mois dernier en promettant de stopper la politique de colonisation du bloc conservateur dans les territoires occupés.

Yitzhak Rabin avait condamné les implantations politiques — qui consistent à placer des Juifs dans des zones à forte densité palestinienne — mais promis de renforcer les colonies dans les hauteurs du Golan, revendiquées par la Syrie, et dans le grand Jérusalem dont les limites ne sont pas définies.

Le ministre du Logement a précisé qu'il n'autoriserait plus l'installation de « mobile-homes » dans les territoires occupés.

Il a tenté de calmer la colère des colons juifs en expliquant qu'il s'agissait d'une décision administrative destinée à lui donner le temps d'étudier l'activité de son ministère.

« Je ne suis certainement pas leur ennemi et ils ne sont pas les miens », a déclaré Binyamin Ben-Eliezer à

propos des colons.

« Toutefois, si la guerre est déclarée, alors je sais aussi comment faire », a aussitôt ajouté l'ancien général.

Il a rappelé que Yitzhak Rabin était arrivé au gouvernement en promettant de prendre des fonds consacrés à l'implantation de colonies pour les injecter dans l'économie israélienne.

Selon les colons et le mouvement Peace Now, qui gère le programme d'implantation, près de 12 000 unités d'habitation étaient en construction et 9 000 en projet au moment de l'élection du 23 juin dernier.

De sources gouvernementales, on explique que le ministre du Logement et celui des Finances ont lancé une vaste étude sur la politique de colonisation, axée en premier lieu sur les aspects juridiques et les conséquences financières d'un éventuel gel des constructions déjà entamées.

Washington considère les créations de colonies juives dans les territoires comme l'un des principaux obstacles au règlement du conflit israélo-arabe.

En limitant les implantations juives, le nouveau gouvernement espère obtenir la garantie du gouvernement américain pour l'octroi de 10 milliards \$ de prêts.

Par ailleurs, des négociations se sont engagées entre l'armée israélienne et les Palestiniens pour tenter de mettre fin à l'encerclement de l'université Al Hadjah de Naplouse, en Cisjordanie occupée.

Des dirigeants de l'armée ont proposé de lever le siège de l'université, qui dure depuis mardi, si les militants palestiniens qu'ils soupçonnent de s'y cacher acceptent d'être expulsés vers la Jordanie pour une durée de trois ans, a-t-on rapporté de source palestinienne.

Les États-Unis ont demandé aux deux parties de trouver une issue pacifique à ce face-à-face, premier test sur le terrain pour le nouveau premier ministre israélien, Yitzhak Rabin.

L'armée refuse de laisser entrer dans l'établissement des camions de vivres et a tenté d'empêcher les journalistes de venir à Naplouse, principale ville de Cisjordanie.

Botha rejette les accusations de l'ANC

NATIONS UNIES (Reuter) — Le ministre sud-africain des Affaires étrangères, Piki Botha, a jugé insultantes hier les accusations prononcées la veille, devant l'ONU, par Nelson Mandela selon lesquelles son gouvernement orchestrerait les violences dans les cités noires.

Dans un discours devant le Conseil de sécurité, qui débat de la situation en Afrique du Sud, Piki Botha a déclaré qu'il ne comprenait pas comment on pouvait accuser le gouvernement du président Frederik de Klerk de provoquer des violences aux conséquences désastreuses dans le pays comme à l'étranger.

« Accuser le gouvernement de provoquer les violences est une insulte », a-t-il dit.

Il a affirmé qu'il s'agissait en fait d'un conflit ethnique et politique entre le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela et le parti Inkatha du chef zoulou Mangosuthu Buthelezi.

Ce dernier devait intervenir à son tour devant le Conseil de sécurité dans la journée.

Nelson Mandela a accusé mercredi le gouvernement de Pretoria de suivre « une stratégie délibérée de terrorisme d'État » avec la complicité de l'Inkatha pour maintenir la minorité blanche au pouvoir.

Piki Botha a souligné que le gouvernement n'avait aucun intérêt à suivre une telle politique.

« Non seulement les tueries sont répréhensibles, mais elles vont à l'encontre des besoins urgents de l'Afrique du Sud en matière d'investissements, de croissance économique et de créations d'emplois », a-t-il dit.

Il n'a pas explicitement soutenu le projet de résolution du Conseil de sécurité qui prévoit d'envoyer en Afrique du Sud un émissaire de l'ONU pour tenter de résoudre la crise actuelle et de relancer les négociations sur la démocratisation.

Il a seulement dit que le rôle de

« la communauté internationale en tant qu'observateur pourrait être examiné ».

Le ministre a déclaré que l'ANC, qu'il a à plusieurs reprises associé au Parti communiste sud-africain, avait reconnu disposer d'armes en dehors du pays. La direction de l'ANC, a-t-il dit, aurait ordonné le transfert vers l'Afrique du Sud d'armes stockées au Zimbabwe. Ces armes comprenaient des fusils automatiques et des lance-grenades, et seraient transportées avec l'aide de l'armée zimbabwéenne.

Piki Botha a cependant consacré l'essentiel de son discours à rappeler les efforts du gouvernement et à proposer à l'ANC et à ses alliés de discuter d'un accord global prenant en compte notamment le problème des prisonniers politiques.

Il a souligné que le Parti national au pouvoir était aujourd'hui ouvert à toutes les ethnies. « Non seulement nous rejetons le racisme, mais nous désirons une constitution qui rendra impossible d'accorder des droits sur la base de la race ou de la couleur », a-t-il dit.

L'ANC a suspendu le mois dernier sa participation aux négociations sur la démocratisation après le massacre de 43 Noirs dans le bidonville de Boipatong, près de Johannesburg.

Hier soir, après l'audition de plus de 50 orateurs, dont les ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays africains, les Nations unies ont adopté une résolution sur l'Afrique du Sud.

Cette résolution autorise le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, à envoyer sur place une mission spéciale chargée de lui faire des recommandations pour mettre fin aux violences et relancer les négociations.

Boutros Boutros-Ghali a déjà proposé que Cyrus Vance, ancien secrétaire d'État américain, prenne la tête de la mission.

Le leader serbe de Bosnie est incapable d'imposer un cessez-le-feu à ses troupes

LONDRES (Reuter) — Les combats se sont poursuivis hier à Gorazde, dans l'est de la Bosnie, malgré l'ordre de cessez-le-feu du chef de la communauté serbe, Radovan Karadzic.

« J'ai donné l'ordre au chef de l'armée (serbe en Bosnie) de prendre contact avec toutes les unités et de cesser le feu immédiatement même si les Musulmans continuent de tirer », a-t-il dit à la presse à Londres.

Il a aussi proposé d'instaurer un cessez-le-feu de deux semaines dans toute la Bosnie à partir de dimanche minuit.

Radovan Karadzic a fait cette proposition à la conférence de paix organisée par la CEE dans la capitale britannique, qui devait se poursuivre pour une troisième journée aujourd'hui.

À Belgrade, le quartier général des forces serbes de Bosnie a ordonné à toutes les unités assiégeant Gorazde, dernier bastion musulman dans l'est de l'ancienne république yougoslave, de « cesser complètement le feu » malgré une offensive lancée récemment, selon lui, par les Musulmans dans cette région.

Mais ces déclarations n'ont apparemment rien changé à la situation sur le terrain.

Un journaliste de Radio-Sarajevo, Zoran Pirolic, a dit avoir été en contact radio avec Gorazde plus de six heures après l'annonce de Radovan Karadzic à Londres. « Il n'y a absolument pas de cessez-le-feu, a-t-il dit. L'artillerie serbe continue de tirer et les défenseurs tiennent leurs positions ».

Gorazde, ville de 70 000 habitants située à 70 km à l'est de Sarajevo, est coupée du reste du pays depuis plusieurs jours.

Radovan Karadzic a proposé un cessez-le-feu de 14 jours à partir de lundi à 0h01, qui serait suivi d'une reprise de la conférence de Londres, où les médiateurs de la CEE, le Portugais Jose Cutilheiro et le Britannique Lord Carrington, s'entretenaient séparément depuis mercredi avec les représentants des trois communautés.

Le leader serbe a dit qu'il avait en outre proposé un déploiement d'observateurs de l'ONU à Gorazde pour superviser le cessez-le-feu.

On ignore la réponse réservée à cette offre par les autres négociateurs, le ministre bosniaque des Affaires étrangères, Haris Silajdzic, représentant la communauté musul-



Une femme et son fils transportent leur ration quotidienne d'eau au milieu d'un cimetière de voitures et d'autobus dans le quartier de Ciglane, à Sarajevo.

mane de Bosnie, et Mate Boban, chef des Croates de Bosnie.

Lord Carrington a de son côté, une nouvelle fois, mis en garde contre tout excès d'optimisme.

Haris Silajdzic a de son côté accusé Radovan Karadzic et Mate Boban d'avoir passé un accord début juillet visant à dépecer la Bosnie-Herzégovine. « Karadzic et Boban se sont répartis les sphères d'influence », a-t-il dit.

En vertu de cet accord, selon lui, les Serbes ont reconnu la région croate de Herzég-Bosnie et des zones ethniquement pures seront créées par d'importants déplacements de population. Mate Boban a démenti ces propos.

La principale pierre d'achoppement des négociations de paix porte sur le concept d'État unitaire, prôné par les Musulmans, mais jugé inacceptable par les Serbes.

Même s'ils s'opposent sur les modalités, Serbes et Croates réclament

la création d'une confédération.

En visite à Zagreb, le chef de la diplomatie britannique, Douglas Hurd, a souligné que les frontières actuelles de la Bosnie devaient être conservées et a mis en garde le président croate Franjo Tudjman contre un dépeçage de la Bosnie.

Après un entretien avec le président et le premier ministre Franjo Greguric, il a insisté sur l'importance d'une solution politique qui respecte les droits des minorités ethniques.

Le président croate lui a dit, selon un responsable britannique, que « les Musulmans (de Bosnie) doivent se comporter de telle sorte que les Croates se sentent en sécurité ».

Enfin, l'OTAN a commencé à patrouiller au large des côtes yougoslaves, en coopération avec l'Union de l'Europe occidentale (UEO), pour faire appliquer l'embargo des Nations unies contre la Serbie et le Monténégro.

LE DEVOIR

CFGL 1057

DISTRIBUTION

FAMOUS PLAYERS

ont le plaisir d'inviter 300 personnes à l'avant-première du film

Qui n'a jamais été jaloux, n'a jamais été amoureux.

Lio

Christian Vadim

Un film de **Kathleen Fornarty**

Jeudi le 30 juillet 1992 à 19h30 au cinéma Parisien

• Le concours débute le 16 juillet pour se terminer le 24 juillet 1992.

• Les fac-similés faits à la main sont acceptés.

• Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible chez C/F.P. Distribution.

• La valeur des prix offerts d'environ \$ 2025,00.

Faites parvenir le coupon-réponse à: Concours "JALOUSIE" a/s: C/F.P. Distribution, c.p. 5135, succ. St-Laurent, Montréal (Qc) H4L 4Z7

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

L'Irak ne veut pas céder aux inspecteurs de l'ONU

BAGDAD (Reuter) — L'Irak a dénoncé hier « l'arrogance » des experts de l'ONU, à la veille de l'arrivée à Bagdad du chef de la commission des Nations unies chargée de démanteler ses armes de destruction massive, Rolf Ekeus.

Le président Saddam Hussein s'adressera à la nation aujourd'hui, jour anniversaire de l'accession au pouvoir du parti Baas en 1968, rapporte par ailleurs l'agence de presse Ina.

Des inspecteurs de l'ONU attendent depuis le 5 juillet devant les locaux du ministère irakien de l'Agriculture, où ils pensent trouver des documents sur les missiles balistiques de l'Irak et ses fournisseurs étrangers d'armes interdites.

Bagdad leur en refuse l'accès, estimant qu'il s'agirait d'une atteinte à sa souveraineté.

« Il est temps de mettre un terme à cette farce théâtrale », écrivait hier le quotidien du gouvernement *Al-Djounhouriyah*. Le journal qualifie l'inspecteur de l'ONU Mark Siliver d'"arrogant et insolent". Mercredi, il avait présenté les experts comme des rats et des fripouilles.

Rolf Ekeus est le deuxième responsable de l'ONU à se rendre à Bagdad pour tenter de débloquer la situation.

Douglas Englund, chef des opérations de l'ONU, arrivé sur place il y a près d'une semaine, a déclaré mercredi que les Irakiens n'avaient même pas répondu à ses propositions.

De source proche de l'ONU, on dit que la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne envisagent de remettre un ultimatum à l'Irak, mais n'en ont pas encore fixé les modalités.

Mercredi, les États-Unis ont lancé à l'Irak leur avertissement le plus ferme depuis des mois.

Le Pentagone a dit hier que Washington était très déterminé à voir l'Irak laisser les inspecteurs faire leur travail.

« Actuellement, nous sommes en train de consulter les autres nations à propos des mesures qui pourraient être prises pour s'assurer qu'ils (les Irakiens) respectent ces obligations », a déclaré le porte-parole du département de la Défense, Bob Hall.

Il a refusé de préciser les options envisagées mais a rappelé qu'il y avait dans la région du Golfe 17 000 soldats américains, ainsi que 13 navires de guerre, dont le porte-avions Independence.

Le parti de Bhutto quittera le Parlement

ISLAMABAD (Reuter) — Le plus important parti d'opposition pakistanaise va se retirer du Parlement pour tenter de provoquer des élections anticipées, a déclaré hier un porte-parole de l'Alliance démocratique du peuple (PDA).

La formation, dirigée par l'ancien premier ministre Benazir Bhutto, n'a pas décidé de la date de la démission de ses 46 députés, a ajouté le porte-parole, car elle veut consulter au préalable les autres partis opposés au premier ministre Nawaz Sharif

pour tenter d'obtenir leur soutien.

Le PDA affirme que les élections d'octobre 1990 ont été truquées et réclame la tenue d'une nouvelle consultation sous un gouvernement intérimaire.

Le mois dernier, le Mouvement national mohajir (MQM), représentant l'ethnie du même nom, avait démissionné du gouvernement de Nawaz Sharif, de l'Assemblée nationale et de l'assemblée provinciale du Sind, région qui connaît actuellement des troubles.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1^{er} est, rue Notre-Dame, Suite 9.200, Montréal, (Québec), H2Y 1B6.

MARTELLINO, Sylvain Club Canadien 1245, Lajoie, app. 2 Outremont Dossier: 980-524 MOUMOURIS, Nikodimos La Belle Assiette 959, Ste-Foy Longueuil Dossier: 980-490 NGUYEN, Quang Thai Bar Doré Golden Bar 6902, rue St-Denis Montréal Dossier: 804-468 AMUSEMENTS DES COPIAINS INC. Le Manoir McMaisterville Enr. 11, Richelieu McMaisterville Dossier: 359-315 LE CENTRE DE QUILLES ST-JOVITE INC. Le Centre de Quilles St-Jovite Inc. 330, Chemin Brébeuf St-Jovite Dossier: 980-664 OFFICE DU TOURISME DE COTEAU DU LAC Office du Tourisme de Coteau du Lac 308, Chemin du Fleuve Coteau du Lac Dossier: 970-442 2956-2535 QUEBEC INC. Restaurant-Bar Laurier Enr. 331, Des Forges Trois-Rivières Dossier: 320-796 2541-1117 QUEBEC INC. Le Côte-à-Côte 12, rue St-Mathieu Beloeil Dossier: 228-759 2540-4252 QUEBEC INC. La Spagatteria	2 BARS dont 1 avec danse, spectacles et films 1 Restaurant pour vendre 1 Bar avec danse Autorisation de spectacles et augmentation de capacité d'un Bar existant 3 BARS dont 2 dans Centre Sportif Permis additionnel 1 Bar Autorisation de danse dans un Bar spectacles Permis additionnel 1 Bar sur terrasse (suite à cession) Addition d'autorisation de spectacles dans 1 Bar sur terrasse 1 Bar avec spectacles sur terrasse	436, Sherbrooke Est Montréal 959, Ste-Foy Longueuil 6902, rue St-Denis Montréal 11, Richelieu McMaisterville 330, Chemin Brébeuf St-Jovite 308, Chemin du Fleuve Coteau du Lac 331, Des Forges Trois-Rivières 12, rue St-Mathieu Beloeil 955 boul. Laurier Beloeil	955 boul. Laurier Beloeil Dossier: 175-745 2957-4993 QUEBEC INC. La Krazy Brau Haus 68, Pierre Brousseau St-Luc Dossier: 961-316 RESTAURANT LE TAGINE INC. Restaurant Le Targine Inc. 5168, St-Laurent Montréal Dossier: 961-639 2951-0682 QUEBEC INC. Pizza Donini — Côte des Neiges 6000, Côte des Neiges Montréal Dossier: 961-662 2951-5038 QUEBEC INC. Pizza Donini - Lachine 2515, rue Notre-Dame Lachine Dossier: 834-465 LES ENTREPRISES FERNANDO STIVALETTA INC. Café Restaurant Presto 1450, Councillors, Suite 100 Montréal Dossier: 885-293 2855-0937 QUEBEC INC. Le Groupe Bleu Marin 6670, Jarry Est St-Léonard Dossier: 978-437 2952-3651 QUEBEC INC. Chef Sud 117, rue Albareto Dollard des Ormeaux Dossier: 326-207 136530 CANADA INC. Restaurant Papagino's Enr. 632, Notre-Dame Repentigny Dossier: 262-296 RESTAURANT LE BOUCHON INC. Restaurant Le Bouchon 4446 boul. St-Laurent suite 900, Montréal Dossier: 953-315 2947-9771 QUEBEC INC. Lockeroom 3461, avenue du Parc Montréal Dossier: 281-139	5950 boul. Cousineau, local D-8 St-Hubert 5168, St-Laurent Montréal 6000, Côte des Neiges Montréal 2515, rue Notre-Dame Lachine 1450, Councillors, suite 100 Montréal 6670, Jarry Est St-Léonard 1468, Crescent Montréal Addition d'autorisations de Dame et spectacles à un Restaurant pour vendre Permis additionnel 1 Bar Additions d'autorisations du Parc de danse et spectacles dans un bar (suite à cession)
---	---	---	--	---

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La commémoration de la rafle du Vel d'Hiv vire à la polémique

PARIS (Reuter) — Cinquante ans après la grande rafle du Vel d'Hiv à Paris, la commémoration hier a cédé le pas à la polémique sur le rôle de l'État français dans la persécution des Juifs dans l'Europe nazie.

Le président François Mitterrand a fait un geste en participant hier soir à Paris à la cérémonie en souvenir des victimes. Mais un petit groupe de manifestants l'a sifflé, contrairement à la majorité des participants.

« Mitterrand à Vichy! », ont scandé des militants du Betar, mouvement juif extrémiste, à l'arrivée du président de la république sur l'emplacement de l'ancien vélodrome d'hiver où furent parquées des milliers de personnes en juillet 1942.

« Taisez-vous, quittez à l'instant ces lieux. Vous m'avez fait honte en pensant à ce qui a été fait là (au Vel d'Hiv) (...) Je ne demande que le silence », leur a répondu avec colère Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel.

Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), a également condamné l'attitude des manifestants.

François Mitterrand avait estimé lors de ses déclarations du 14 juillet que la République n'était pas compatible des actes de Vichy et que cet État n'avait de français que le nom.

Le secrétaire d'État aux anciens combattants, Louis Mexandeau, a également invoqué lors de la cérémonie la nature illégale du régime de Vichy.

« Cette opération barbare fut exécutée par des hommes qui prétendaient représenter la France alors qu'ils n'étaient que des serviteurs de l'occupant nazi », a-t-il déclaré.

Le geste du président François Mitterrand à la commémoration du Vel d'Hiv « vaut condamnation de ce qui s'est passé durant cette période », a jugé Jean Kahn.

Henri Bulawko, président du Comité du souvenir du CRIF, a estimé qu'il y avait un malentendu : « François Mitterrand est sur la défensive, pourrait-on dire, dans la mesure où il a le sentiment que c'est à lui qu'on demande de faire amende honorable ».

Il a souligné que la présence du président était « un geste qui a une valeur tout à fait particulière. C'est la première fois, depuis que j'organise les cérémonies du souvenir, a-t-il poursuivi, qu'un président de la République est avec nous ».

Mais l'attitude de François Mitterrand n'a pas satisfait une partie de la communauté juive et de nombreux intellectuels demandant au chef de l'État la reconnaissance officielle des crimes contre les Juifs commis

par la France de Pétain.

L'Union des étudiants juifs de France (UEJF) a tenté pour sa part de frapper les imaginations en organisant sur l'esplanade du Palais de justice de Paris le procès fictif du régime de Vichy avec magistrats, avocats et témoins.

Hier matin, une manifestation avait réuni plusieurs dizaines de personnes devant le domicile de l'ancien secrétaire général de la police de Vichy, René Bousquet, avenue Raphaël à Paris. Actuellement inculpé de crimes contre l'humanité, il est considéré comme l'organisateur des rafles de juillet 1942.

« Il faut, monsieur le président, rendre sa dignité à la France éternelle en déclarant officiellement que l'État français de Vichy est responsable des persécutions et crimes contre les Juifs et les Tziganes de France », a déclaré Francis Cohen, président de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF).

La police française, agissant sur ordre du gouvernement de Vichy, avait pour instruction d'arrêter 28 000 Juifs étrangers ou dénaturés en région parisienne.

Les 16 et 17 juillet, 12 884 personnes furent arrêtées puis transférées par autobus au Vélodrome d'Hiver, placé sous la garde des forces de l'ordre françaises.

L'ancienne présidente du Parle-

ment européen, Simone Veil, qui fut déportée, a estimé qu'il fallait arriver à juger Vichy. « Ce n'est pas demander pardon, mais c'est vraiment juger Vichy et dire qu'il y a continuité de l'État, que cette rupture n'est pas une rupture juridique, donc il faut que l'on dise clairement quelles sont les responsabilités ».

Charles Pasqua, ancien ministre RPR de l'Intérieur, a considéré que les Français se rendaient enfin compte que « l'épuration qu'on a tant critiquée était sans doute nécessaire, même si elle a été parfois excessive ».

« Il faut réaliser enfin que ceux — s'il en existe encore — qui ont laissé emporter des enfants juifs doivent le payer très très cher aujourd'hui », a-t-il ajouté.

Les signataires de l'appel du Comité Vel d'Hiv avaient appelé en juin dernier François Mitterrand à suivre l'exemple de Willy Brandt, qui s'était incliné devant le monument au ghetto de Varsovie, et du roi Juan Carlos, demandant pardon pour l'édit de 1492 qui chassait les Juifs d'Espagne.

Ils espéraient un geste du président de la République marquant pour la première fois la « reconnaissance officielle des persécutions et des crimes de Vichy contre les Juifs ».

La CEI crée une force de maintien de la paix

MOSCOU (AFP) — La création de casques blancs, chargés de s'interposer dans les conflits de l'ex-URSS, a franchi un pas supplémentaire hier à Tachkent, en Ouzbékistan, où les représentants de 11 pays ont mis au point des documents qui seront soumis au prochain sommet de la CEI à Bichkek, au Kirghizistan, le 25 septembre.

Jusqu'à présent impuissante à arbitrer les guerres qui déchirent les anciennes républiques soviétiques, la Communauté des États indépendants tente ainsi de se doter d'une force tampon qui interviendra prioritairement en Moldova et au Tadjikistan.

Pour l'instant, aucun déploiement n'est prévu dans la zone la plus meurtrière, le Nagorny Karabakh, (région azerbaidjanaise à majorité arménienne), Bakou et Erevan étant divisés sur les zones à privilégier.

En outre, les casques blancs — directement inspirés des casques bleus de l'ONU — ne pourront intervenir que sur demande expresse de toutes

les parties concernées.

Une force d'interposition est déjà entrée en action cette semaine en Ossétie du sud, région séparatiste du nord de la Géorgie assiégée par les Géorgiens depuis un an et demi. Mais il s'agissait là de l'application d'un accord bilatéral, conclu en juin par la Russie et la Géorgie.

À Tachkent hier, à l'exception des Baltes et de la Géorgie, tous les ministères des Affaires étrangères et de la Défense de l'ex-URSS étaient représentés. Même la Moldova et l'Azerbaïdjan, qui n'ont pas ratifié au niveau parlementaire leur adhésion à la CEI, ont assisté à la réunion à huis-clos.

Les participants à la rencontre ont peaufiné le mécanisme de déploiement des casques blancs, dont le principe avait été adopté au sommet de Kiev en mars et confirmé au dernier sommet à Moscou le 6 juillet dernier. Il s'agira de volontaires armés obéissant à des règles strictes de comportement, comme leurs cousins des Nations unies, a précisé

mercredi le général Valéry Manilov, porte-parole des forces armées de la CEI cité par TASS.

Ces forces seront autorisées à riposter « en cas d'interruption par la force de leurs tâches de maintien de la paix, en cas de menaces contre leurs vies ou celles de civils, et en cas d'attaque terroriste de la part de groupes armés », a précisé le général Manilov. Le recours aux armes sera également possible pour séparer des combattants ou en cas de non-application d'un cessez-le-feu.

Le ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozyrev a assuré que, selon l'agence TASS, que la Russie ne jouerait pas les gendarmes. L'accord conclu à Tachkent « donne des droits égaux à toutes les

parties, répond à des standards internationaux et en aucun cas ne viole l'égalité et l'indépendance des membres de la Communauté », a-t-il dit.

Certains soulignent en effet le risque de voir ces casques blancs barré d'un liseré bleu et de la mention MC (Mirotvortcheskie sily — forces de paix en russe), défendre essentiellement demain les 25 millions de Russes qui vivent dans les autres États de la CEI.

M. Kozyrev a souligné que des experts internationaux seraient invités à participer à la mise sur pied de ces contingents. Les différents États de la Communauté se verront attribuer des quotas de participation en fonction de l'importance de leurs propres forces armées.

LE MONDE EN BREF

Interdiction du Parti communiste en Albanie

TIRANA (AFP) — Le parlement albanais a voté hier un changement de la loi sur les activités des partis politiques qui ouvre la voie à l'interdiction du Parti communiste, a-t-on annoncé à Tirana de source officielle. « Ce que nous avons fait est la suite d'un processus politique que le peuple a ouvert au nom de la démocratie », a déclaré M. Teodor Laco, représentant du groupe parlementaire du Parti social-démocrate. La loi interdit la formation de partis politiques à caractère « fasciste, communiste anti-national, totalitaire, stalinien enveriste », a-t-on précisé de même source. Le projet de loi avait été présenté par un groupe de trente députés du Parti démocratique, au pouvoir, à dix jours de la tenue en Albanie des premières élections locales. L'approbation par le parlement albanais de cette nouvelle loi permet au ministère de la justice de mettre hors-la-loi le Parti communiste.

L'Argentine souhaite acheter des armes

WASHINGTON (AFP) — L'Argentine souhaite acquérir du matériel militaire américain et se défend de vouloir participer à une course aux armements, a déclaré hier à Washington le ministre argentin de la Défense, Antonio Herman Gonzalez. M. Gonzalez a rencontré mercredi au Pentagone le secrétaire adjoint à la Défense, Donald Atwood et le chef d'état-major interarmes, Colin Powell. Il devait avoir aujourd'hui des entretiens à la Banque Mondiale et à la Banque interaméricaine de Développement. « Certains équipements des forces américaines qui ne servent plus peuvent être transférés à l'Argentine de façon à garantir l'équilibre de la région », a déclaré M. Gonzalez. Ce dernier s'est refusé à détailler ce projet d'achat encore en négociations. Cet achat comprendrait des hélicoptères, un navire pétrolier, un aviso, un navire destiné à l'océanographie, ainsi que des avions dont la nature n'a pas été précisée. Selon M. Gonzalez, ces achats visent notamment à « remplacer l'équipement perdu durant la guerre de Malouines ».

Feu vert pour les élections au Liban

BEYROUTH (Reuter) — Le Parlement a donné son feu vert hier à la tenue des premières élections au Liban depuis 20 ans avant le retrait prévu des troupes syriennes de l'est du pays. À l'issue de six heures de débats sur la nouvelle loi électorale, à laquelle sont opposés les dirigeants chrétiens, le premier ministre, Rachid el-Solh, a déclaré au Parlement que son gouvernement, pro-syrien, allait s'atteler à l'organisation d'élections libres et équitables. La loi adoptée hier augmente à 128, contre 108 précédemment, le nombre de sièges de députés, répartis équitablement entre Chrétiens et Musulmans. Elle a été adoptée par 64 voix contre 13. « Le gouvernement s'engage à garantir la liberté et la neutralité des élections dans tout le territoire libanais dans un climat de liberté générale », a-t-il déclaré. « Le gouvernement espère que les élections auront lieu dans une atmosphère saine, à l'abri des pressions », a-t-il ajouté. Le conseil des ministres doit se réunir la semaine prochaine pour fixer la date des élections. Les chrétiens estiment que cette loi favorise les candidats soutenus par le gouvernement pro-syrien et souhaitent que les élections soient reportées de plusieurs mois.

Shankar Dayal Sharma élu président de l'Inde

NEW DELHI (Reuter) — Le vice-président Shankar Dayal Sharma, homme politique expérimenté et grand érudit, a été élu hier neuvième président de l'Inde, annonce-t-on officiellement. « Je déclare Shankar Dayal Sharma élu président de l'Inde », a annoncé Sudarshan Aggarwal, un responsable de l'élection, à une foule de journalistes et de députés présents au Parlement. Shankar Dayal Sharma succède à Ramaswamy Venkataraman à ce poste essentiellement honorifique et sera intronisé le 25 juillet. Le nouveau président a recueilli 64,8 % des voix contre 33,2 % à son adversaire George Gilbert Swell, un chrétien membre d'une ethnie du nord-est de l'Inde, qui bénéficiait du soutien de deux des principaux partis d'opposition parlementaire. Les voix restantes se sont portées sur des candidats indépendants ou ont été déclarées nulles.

Tokyo et Moscou ne s'entendent pas sur les îles Kouriles

TOKYO (AFP) — Le Japon et la Russie ont achevé une nouvelle série de discussions hier à Tokyo qui n'a pas permis de faire avancer le règlement du contentieux territorial à deux mois d'une visite prévue à Tokyo du président russe Boris Eltsine.

Un responsable japonais a précisé que le vice-ministre russe des Affaires étrangères Georgui Kounadze et son homologue japonais Kunihiko Saito n'avaient pas parlé du contentieux territorial mais avaient consacré leur séance d'hier à discuter de deux documents qui devraient être adoptés durant la visite de M. Eltsine à Tokyo les 14 et 15 septembre prochain.

Il s'agit d'un accord de coopération spatiale et d'un accord de prévention des accidents maritimes, a dit le responsable qui a également évoqué l'éventualité d'une déclaration conjointe nippon-russe qui pourrait être signée à l'issue de la visite de M. Eltsine.

Le conflit territorial avait en revanche figuré au menu des discussions de mercredi qui se sont achevées sans progrès notable, les deux délégations se contentant de réitérer les positions traditionnelles des deux pays.

« Le Japon ne peut pas fournir une assistance illimitée sans signer un traité de paix », a déclaré la délégation japonaise dont les propos ont été rapportés par un officiel.

Le conflit territorial, qui porte sur quatre îles des Kouriles du sud occupées par l'URSS en 1945 et revendiquées par le Japon, bloque la signature d'un traité de paix et entrave le développement de relations écono-

miques entre les deux pays, Tokyo ayant décidé de ne pas fournir d'aide substantielle à Moscou tant que subsisterait le contentieux.

La délégation russe a pour sa part reconnu la nécessité d'un règlement territorial tout en rappelant que Moscou devait tenir compte de l'opinion publique russe, largement hostile à une restitution des îles.

La délégation japonaise a répondu qu'elle était prête à faire preuve de flexibilité à condition que Moscou reconnaisse la souveraineté japonaise sur les quatre îles — une position déjà exprimée à plusieurs reprises dans le passé par Tokyo.

Peu de progrès était attendu de la réunion de mercredi et hier après les propos très critiques tenus mardi par le puissant vice-président du Parti libéral démocrate (PLD-au pouvoir) M. Shin Kanemaru. S'exprimant au cours d'une réunion électorale, ce dernier avait une nouvelle fois traité les Russes de « menteurs » et estimé que leur donner de l'argent « équivaldrait à jeter de l'argent par les fenêtres ».

Lors de leur rencontre avec M. Eltsine en marge du Sommet de Munich la semaine dernière, les sept grands pays industrialisés, dont le Japon, avaient annoncé qu'ils fourniraient 24 milliards \$ d'aide à la Russie.

Pour préparer la visite de M. Eltsine à Tokyo, les chefs de la diplomatie des deux pays devraient en principe se retrouver en août, alternativement à Moscou et à Tokyo mais aucune date précise n'a encore été fixée, a par ailleurs précisé le responsable japonais.

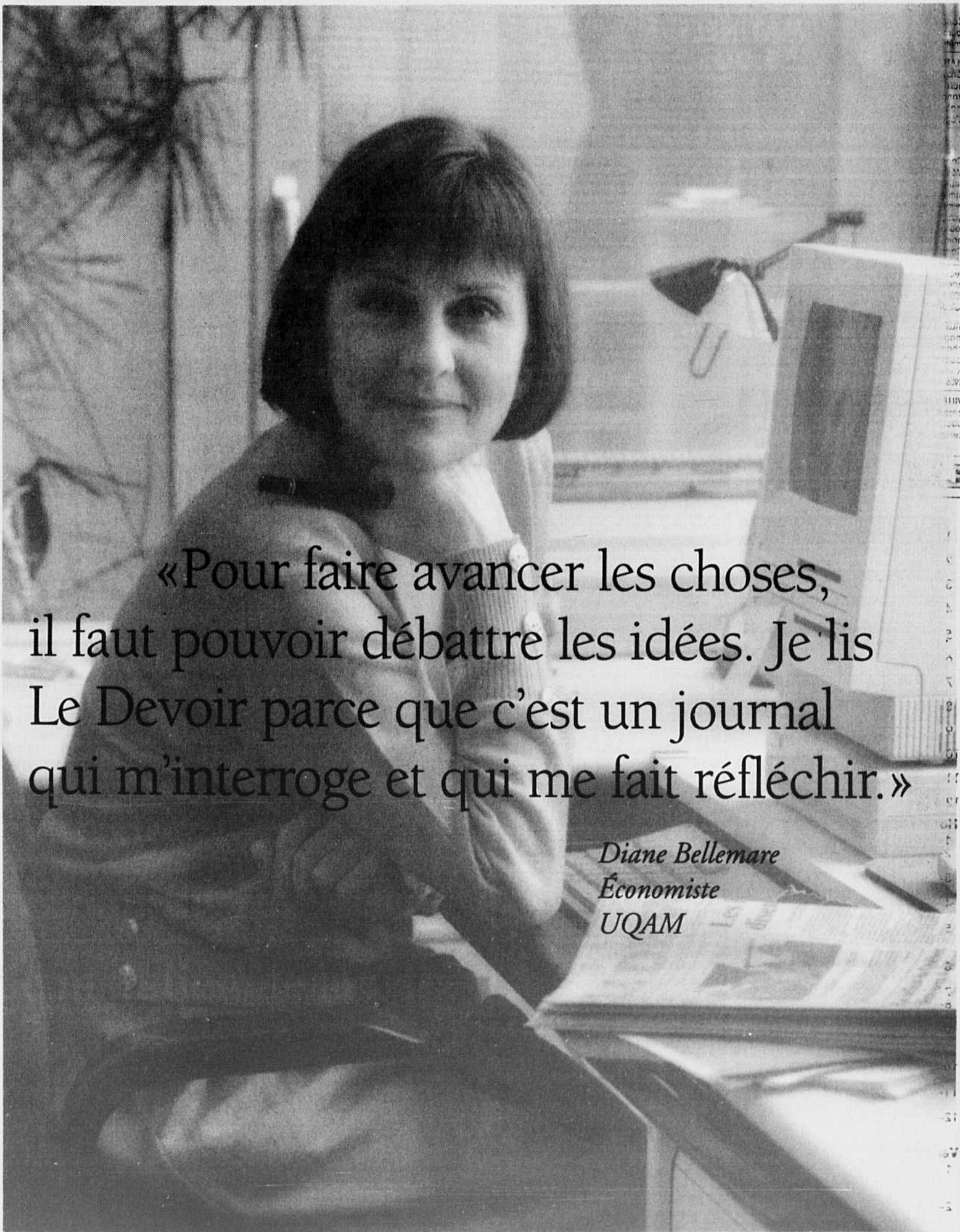
Washington rend hommage à Aung San Suu Kyi

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont exhorté hier le gouvernement birman à libérer tous les prisonniers politiques encore détenus dans le pays, dont le prix Nobel de la Paix 1991, Aung San Suu Kyi, et à mettre en place un gouvernement civil élu démocratiquement.

À l'occasion du quatrième anniversaire de la mort, de l'arrestation du chef de l'opposition birmane, Aung San Suu Kyi, le porte-parole du dé-

partement d'État, Richard Boucher, a tenu à rappeler son courage et son énergie invincible pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie qui, a-t-il souligné, « a gagné l'admiration du monde ».

Depuis avril, le gouvernement militaire birman a pris « quelques mesures limitées en faveur de réformes politiques » et a libéré quelques prisonniers politiques, a noté M. Boucher.



*Diane Bellemare
Économiste
UQAM*

«Pour faire avancer les choses, il faut pouvoir débattre les idées. Je lis Le Devoir parce que c'est un journal qui m'interroge et qui me fait réfléchir.»

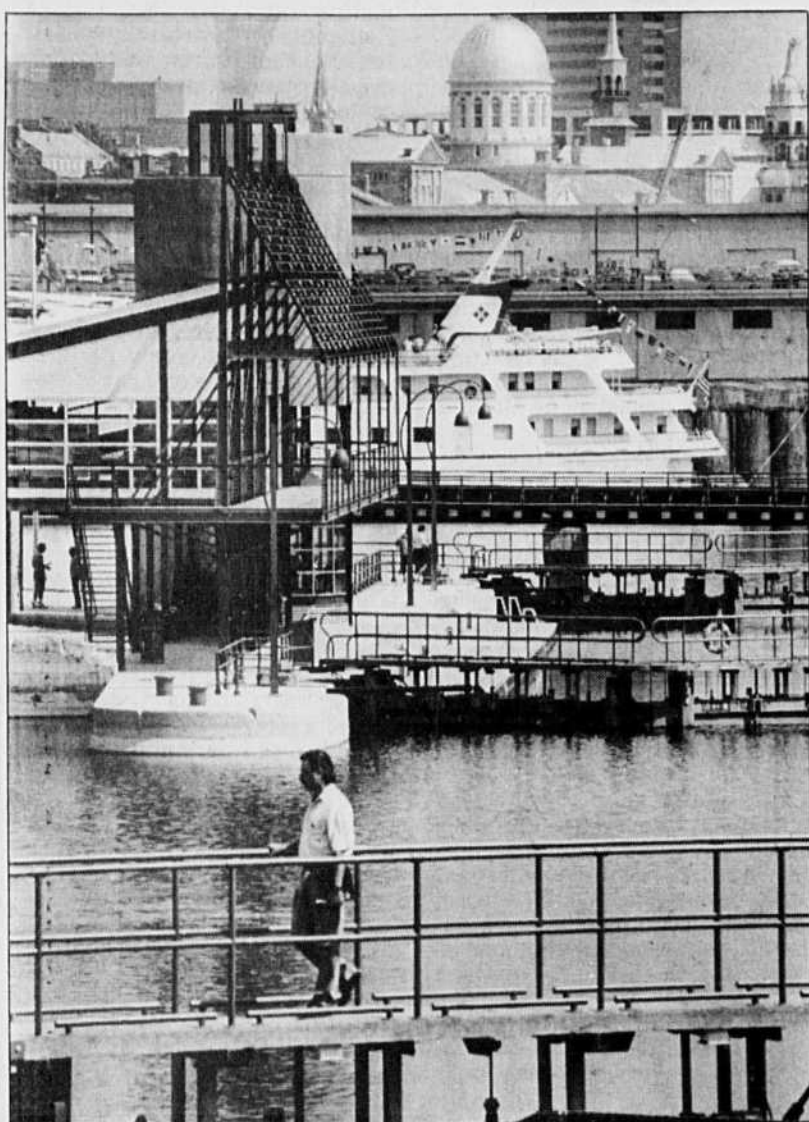
Le Devoir, vendredi 17 juillet 1992

Le Vieux-Port

«REVAMPÉ», reboisé, nettoyé, sauvé des eaux, le Vieux-Port de Montréal, avec sa marina, ses écluses, ses bâtiments nouveaux, est l'endroit le plus couru de l'été. Ses sections est et ouest, qui n'étaient l'an dernier encore que désert de bitume, en l'honneur du 350^e ont refléuri pour la plus grande joie des Montréalais.

PHOTOGRAPHIE

JACQUES NADEAU



En contrebas de la Place Jacques-Cartier, le bâtiment du même nom avec sa structure d'acier galvanisé est un casse-croûte à vocation familiale. Plus loin, sa forme s'allonge en passerelle pour suivre le tracé de l'ancien entrepôt situé jadis sur ce quai. Il s'agit du seul bâtiment d'importance nouvellement construit dans le Vieux-Port.

La Tour de l'Horloge monte la garde à l'entrée est du Vieux-Port. On peut y lire l'heure, mais surtout la visiter, en escaladant, si on a le cœur solide, les 192 marches qui mènent à son sommet. Aux braves, s'offre alors une vue imprenable non seulement sur Montréal mais également sur l'Île Ste-Hélène. À couper le souffle.

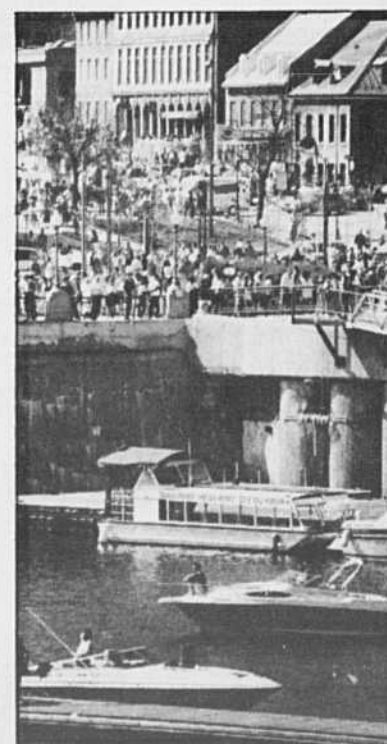


Histoire de ne pas couper la vue, les architectes se sont contentés de reboiser l'Île Bonsecours sans l'alourdir de gros bâtiments. L'été, on en fait le tour en pédalo; l'hiver, la surface deviendra patinoire, avec une section maintenue toujours glacée, même par temps doux.

Fierté du Vieux-Port, les écluses du Canal Lachine, condamnées depuis 1964, ont été réouvertes cet été. Huit portes d'écluses en bois furent reconstruites, alors qu'on déterrait sous une montagne de sable les vieux murs du 19^e siècle. Le canal a pu être remis en eau jusqu'aux limites Est de l'autoroute Bonaventure.



Une nouvelle marina sert de dortoir aux yachts de plaisance et aux grands voiliers qui ont envahi le Vieux-Port. On les voit glisser nonchalamment sous le regard des badauds de la Place Jacques-Cartier.



LE GUIDE DU WEEK-END

Le Devoir, vendredi 17 juillet 1992

L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE Montréal, ville francophone

PLUSIEURS bonnes raisons pourraient vous inciter à passer la journée de samedi dans l'île Sainte-Hélène. Nostalgique, vous pourriez retrouver le parc de l'Expo sous ses nouveaux atours. Naturaliste, vous pourriez faire un détour pour vous faire bronzer le nombril sur le sable de la plage Doré. Aventurier, vous pourriez tenter d'entrer dans le bastion-château d'eau qui la domine. Compulsif, vous ne résisterez pas aux attractions de La Ronde. Linguiste, amoureux, romantique et musicien, vous irez écouter les trois concerts de *Montréal, ville francophone*, un des multiples événements de cet été plus vieux du 350e anniversaire de la métropole.

Dès 13 h, il y en aura pour tous les goûts. Petite primeur, les prestations acoustiques. En français dans le texte. Juste des voix, des pianos, des guitares, des percussions, des harmonicas. Laurence Jalbert, Hart Rouge, La Bande Magnétique, Richard Séguin, Michel Rivard, Gilles Vigneault, Julien Clerc et Renaud. Bienvenue aux dames, aux longues jupes fleuries et aux marguerites dans les cheveux !

À partir de 16h30, ce sera au tour des francophones du monde de venir pousser la chansonnette. Du plus foncé au plus clair, Papa Wemba du Zaïre, Francisco de Martinique et Zap Mama de Belgique. En hôtes chaleureux qui offrent le café, Rivard, Séguin et Vilain Pingouin.

Enfin, si cette année les Franco-Folies de La Rochelle donnent l'accolade aux non-francophones, le Parc des Îles lui s'ouvrira dès 19 h, sur des maîtres de la langue de Molière. Aux Jalbert, Rivard, Séguin, Vigneault, Clerc, Séchan se joindront



Gilles Vigneault fait partie des dizaines de vedettes de tous les horizons de la francophonie qui viendront animer le nouveau Parc des Îles samedi, de 13 h à minuit, en faisant la preuve par A plus B que, oui, Montréal est bien une ville francophone !

Maurane, Diane Dufresne, Maxime Le Forestier et Michel Pagliaro. Bien que les différents invités de cette francofête donnent essentiellement des prestations individuelles, il est fort à parier que quelques duos

et autres réunions inédites ponctueront le tout. Ne comptez toutefois pas trop sur des surprises hasardeuses. La production est signée Guy Latraverse, la mise en scène sera gérée par Mouffe et René-Richard

Cyr... des rois de l'impro bien connus !

Pour ceux qui préfèrent dormir, *Montréal, ville francophone* sera retransmis sur les ondes de Radio-Canada le 26 juillet prochain.

La Place du 350e en poulailler

Lyne Crevier

ALORS QUE le Festival de Jazz battait toujours son plein, samedi dernier, la Place du 350e s'était remplie d'un public familial, bon enfant, venu assister au spectacle de Carmen Campagne suivi de *Bilbo le Hobbit* du Théâtre Sans Fil, responsable aussi de l'ambitieux *Grand Jeu de Nuit* présenté jusqu'au 2 août à la Place d'Armes.

Dès 20 h 30, Carmen Campagne, accompagnée de trois musiciens, de son frère et trois de ses sœurs du groupe Hart-Rouge, livrait pour la première fois à Montréal l'essentiel de son répertoire, composé de chansons traditionnelles et contemporaines, destinées aux enfants de trois à dix ans.

C'est à coup de « Je vais à l'étable pour tirer ma vache » ou « Mon père m'envoie au marché pour une vache lui acheter », ou encore « Je m'appelle Delvina et je suis une poule, on me dit souvent que j'ai perdu la boule », que l'interprète, originaire de Willow Bunch, petit village du sud de la Saskatchewan, n'a pas trahi ses racines. Avec un léger accent anglais, une voix juste — elle ne vient pas d'une famille musicale pour rien — c'est en français qu'elle a choisi de faire carrière.

Pour la plus grande joie des tout-petits auxquels, à tour de rôle, elle demandait de hennir, de meugler, de miauler, de japper, dans un chœur de chant improvisé qui la faisait rire tout en lui faisant perdre un tantinet le fil des couplets. Ça participait en grand, même les adultes imitaient le cri des animaux de la ferme.

Plus tard en soirée, la bande de



Thorin, Goudalf et Bilbo dans *Bilbo le Hobbit*.

Hart-Rouge a entonné avec Carmen un « cot, cot, cot » des plus délirants. Ça « cot-cot-cottait » ferme donc, avec de grands gestes à l'appui et de parfaites envolées vocales, déridant la foule massée du parterre au « poulailler » si vous me passez l'expression.

La famille Campagne formait le groupe Folle Avoine bien avant de se rebaptiser Hart-Rouge. Carmen s'en est dissociée le temps d'enseigner et de mettre au monde deux enfants. Puis, elle revient à la chanson. En 1989, avec la chanteuse Connie Koldor, elle produit un album bilingue de berceuses qui remporte des prix — le Juno du meilleur disque pour enfants

au pays et le Parent Choice Award aux États-Unis.

Entièrement en français, son second microsilon, *Une voix pour les enfants* présente une douzaine de titres avec notamment le groupe Hart-Rouge et la participation de Daniel Lavoie qui y interprète *La chanson du petit volier* et *Au clair de la lune*.

Carmen Campagne terminait d'ailleurs son heure de spectacle avec cette célèbre berceuse dans un ciel bleu d'encre éclairé d'une lune ronde. À ce moment précis, certains enfants ont cru déjà être dans leur lit mais ils étaient toujours à la Place du 350e. Des parents ont préféré alors revenir à la maison avec leur progéniture. Une partie de la foule s'est ainsi sagement dispersée. La soirée s'étant rafraîchie, des milliers de spectateurs y sont quand même restés pour assister à la représentation de *Bilbo le Hobbit* qui suivait juste après.

Cette épopée écrite par Tolkien en 1937, et adaptée par Marielle Bernard pour le compte du Théâtre Sans Fil, met en scène près d'une cinquantaine de marionnettes de toutes tailles incarnant des personnages réalistes ou purement imaginaires. Créé en 1979, *Bilbo* a été joué plus de 650 fois aussi bien en Amérique du Nord qu'en Asie.

Né en Afrique du Sud en 1892, l'auteur anglais, dont l'oeuvre est universellement reconnue, spécialiste de philologie et professeur d'université, a rédigé les aventures de Bilbo antérieurement à la trilogie, mondialement diffusée, *Le Seigneur des Anneaux*. Le monde d'un hobbit, de taille inférieure à celle d'un nain, est tissé d'habitudes.

Or Monsieur Baggins (Bilbo), qui adore son trou de hobbit au point de ne vouloir jamais en sortir, est appelé à vivre une série d'aventures fantastiques auprès de méchants trolls, ces lutins des légendes scandinaves, de terribles araignées ou des êtres repoussants de laideur. Des nains l'ont en effet embauché comme cambrioleur afin de dérober un riche butin enfoui depuis des millénaires sous une montagne isolée.

« La magie n'opère que si l'on veut bien consentir à se laisser emporter par elle », écrit Tolkien. Confortablement assis dans une salle, d'accord. Or voir un spectacle de marionnettes sur la Place du 350e — avec son va-et-vient continu, où des gens de meurent debout alors qu'ils pourraient avoir la délicatesse de s'asseoir par terre pour ne pas cacher la vue aux autres, placés derrière eux — n'est pas de tout repos. J'avoue avoir perdu souvent des bribes de l'histoire, enregistrée pourtant sur bande sonore, qui s'entremaillait à celle, hors contexte, de mes voisins qui s'en allaient d'ailleurs assez vite.

Ils cédèrent la place à un adorable petit monstre à culottes courtes qui allait résoudre son problème de visibilité en moins de deux. Bien assis sur les épaules de papa, c'est bouche bée avec des yeux écarquillés qu'il dévorait *Bilbo le Hobbit*, en croquant du mais soufflé, son gobelet venant parfois boucher la vue à son paternel.

CLASSIQUE

Prestation somptueuse dans le grand vaisseau

Les Concerts Spirituels

Monique Gendron à l'orgue Beckerath de la basilique Saint-Joseph : Anonyme, « Livre d'orgue de Montréal », *Magnificat en « ré »*; Alain, *Postlude pour l'office de complies* (1930), *Première fantaisie* (1932), *Deuxième fantaisie* (1936); Mendelssohn, *Sonate no. 6*; Radulescu, *Ricercari op. 28* (1984); Bach, *Choral « Schmücke dich, o liebe Seele »*, BWV 648, *Passacaille et fugue BWV 582*, Mercredi 15 juillet, Oratoire Saint-Joseph.

Carol Bergeron

« LES CONCERTS spirituels », entendons les récitals d'orgue de la basilique Saint-Joseph, sont déjà engagés dans leur 21e saison estivale. Cette année, pour répondre au vœu du directeur artistique, Raymond Daveluy, la programmation se caractérise non seulement par la diversité des oeuvres et des styles, mais encore, détail original, des neuf lectures de la *Passacaille et fugue* de Bach que devront exécuter les neuf organistes invités. C'est sur cette page monumentale que s'acheva la remarquable prestation de Monique Gendron.

Cet élément de comparaison devrait à lui seul piquer la curiosité non seulement des inconditionnels qui demeurent fidèles à cette tribune de l'orgue, mais à de nombreux mélomanes qui y trouveront une occasion unique d'assister, voire de participer à une expérience aussi stimulante que formatrice. Guidées par des considérations formelles et stylistiques, les limites sont celles de l'imagination de l'interprète et des immenses ressources de l'instrument de la basilique.

D'une grande rigueur, sobre dans sa « registration » et unitaire dans son « tempo », c'est une architecture majestueuse et solidement construite que Monique Gendron élabore. Cette conception qui cherche à englober tous les éléments dans un souffle continu — les 20 *Variations* et

la *Fugue* qui s'échafaudent sur le thème de la *Passacaille* énoncé d'abord au pédalier — exige une technique instrumentale très sûre.

Cette suprême maîtrise est d'ailleurs l'une des qualités dominantes du jeu de cette éminente organiste montréalaise. L'exécution de la très belle *Sixième sonate* de Félix Mendelssohn en fut une autre démonstration éblouissante. Construite sur le *Choral « Vater unser im himmelreich »* (« Notre-Père »), cette partition fait une large place à une série de variations qui débouchent sur une *Fugue* — comme chez Bach. On y remarque aussi cette fluidité qui caractérise l'écriture pianistique virtuose du compositeur. Une musique que Gendron sert avec une aisance confondante.

Écrits pour elle par Michaël Radulescu, un compositeur autrichien d'origine roumaine, les trois *Ricercari* op. 28 et les trois morceaux du compositeur français Jehan Alain permettaient d'explorer les couleurs de l'instrument dans une forme de complémentarité avec les dimensions colossales du grand vaisseau de l'oratoire Saint-Joseph. Car il est en effet souhaitable que, par le choix des pièces ou par la manière de les jouer, l'organiste tienne compte du temps de réverbération exceptionnellement long.

Je dirais même qu'il faut au soliste, comme à l'auditeur, le temps de s'habituer à cette acoustique qui prend un sensuel plaisir à se délecter le plus longtemps possible des harmonies qui s'échappent du royal instrument qui trône au jubé. Une entrée en matière s'impose, qui fait souvent les frais de cet ajustement.

C'est à cela que fut sacrifié le *Magnificat en « ré »* du Livre d'orgue de Montréal. D'un auteur français inconnu de la fin du 17e siècle, l'oeuvre est extraite d'un volumineux manuscrit venu de France, en 1724, dans les bagages de Jean Girard, un clerc tonsuré sulpicien né à Bourges en 1696, qui fut maître d'école et organiste à l'église Notre-Dame de Montréal.

LES FESTIVALS aujourd'hui

CENTRE D'ART ORFORD

Les Grands Concerts : Moshe Hammer, violon, Suzanne Blouin, piano, oeuvres de Stravinski, Mozart, Bloch, Bach et Prokofiev, à 20 h.

☆☆☆

FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC

Salle de bal du Château Frontenac : Quatuor Emerson et Quatuor St-Lawrence, à 20 h 30. Scène Inturbain Bell : Jane Birkin en spectacle. Place d'Youville : Kashtin en spectacle, à 21 h 30.

☆☆☆

MUSÉE DE LA CIVILISATION

Dans le cadre du Festival d'été international de Québec, 3e Forum de la chanson francophone, à 11 h. Musique traditionnelle Africaine, Francis Bebey, à 15 h.

☆☆☆

PLACE D'ARMES

Devant la Basilique Notre-Dame, la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal et la Banque de Montréal présentent *Le grand jeu de nuit*, spectacle son et lumière, réalisation du Théâtre sans Fil, du 14 juillet au 2 août, mar. au dim. à 21 h 30.

☆☆☆

DOMAINE FORGET DE CHARLEVOIX

Contes médiévaux de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne interprétés ce soir par l'Ensemble Sequential formé de Benjamin Bagby, harpe médiévale, Barbara Thornton, chanteuse, Roy Whelden, cordes médiévales. À l'Eglise des Éboulements.

☆☆☆

FESTIVAL DE LANAUDIÈRE

Pour le 2e concert de l'Orchestre symphonique de Montréal ce soir à 20 h à l'Amphithéâtre de Lanaudière à Joliette, la soliste invitée est Leila Josefowicz, violoniste. Au programme : des oeuvres de Mozart, Mendelssohn et Brahms.

☆☆☆

CITÉ DE DORVAL

La Cité de Dorval, section bibliothèque et activités culturelles, présente jusqu'au 31 juillet *Claude Champagne, compositeur, pédagogue et musicien*, une exposition qui rend hommage à un pionnier inlassable dans le domaine de la musique au Canada, de même qu'un artiste de réputation internationale. La galerie est ouverte lundi et vendredi de 14 h à 17 h et mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h. Renseignements : 633-4170.

NOS CHOIX TÉLÉ

CE SOIR

J'ai rêvé d'un pays

Un film « social » canadien-anglais tourné en 1988 et qui raconte l'histoire d'une Jamaïcaine venue travailler comme domestique au Canada. Radio-Canada, 20 h.

Profession : journaliste

Martin Sheen dans un téléfilm récent qui veut démonter les coulisses de l'information télévisée. Radio-Canada, 23 h 40.

☆☆☆

SAMEDI

Montréal Blues

Un film témoin : en 1972 les membres du Grand Cirque Ordinaire se lancent dans une (autre) création collective autour de leurs histoires d'amour réciproques, leurs attentes, leurs rêves, leurs déceptions... Pascal Gélinas filme tout ça dans une histoire un peu éparpillée mais qui traduit bien l'esprit du moment. On peut y voir Paule Baillargeon, Raymond Cloutier, Guy Thauvette et les autres. Quatre Saisons, 20 h.

Offenbach : Merci !

Le spectacle d'Offenbach en 1985 au Forum de Montréal. « Fait que j'me pousse » et Gerry Boulet l'a fait il y a deux ans déjà. Quatre Saisons, 22 h.

Cuervo

Un film québécois un peu extravagant, avec une vieille madame qui veut retrouver sa jumelle en Amérique du sud grâce à un détective. Avec Kim Yaroshevskaya et Elisabeth Chouvaldzé. Radio-Québec, 22 h.

☆☆☆

DIMANCHE

C'est ma vie après tout

Richard Dreyfuss et le droit à la mort, celui d'un artiste paralysé à la suite d'un accident et qui veut avoir la paix définitive. Quatre Saisons, 20 h.

40 mètres carrés d'Allemagne

Un film dur qui a fait sensation en Allemagne en 1986, l'histoire d'un immigré turc isolé à Hambourg qui enferme sa femme à double tour lorsqu'il part travailler. Radio-Québec, 22 h.

— Paul Cauchon

"La Reine Blanche: une histoire d'amour des plus émoouvantes"
— Yves Hamel, JOURNAL DE MONTRÉAL

CATHERINE DENEUVE
BERNARD GIRAUDEAU ♦ JEAN CARMET ♦ RICHARD BOHRINGER

La Reine Blanche
un film écrit et réalisé par JEAN-LOUP HUBERT

DESJARDINS 849-FILM
BASILAIRE 1

ALLEGRO
films d'animation

SÉLECTION OFFICIELLE
CANNES • NEW YORK
TORONTO

GRAND PRIX
FESTIVAL DE QUÉBEC 1991
SECTION HUMOUR

TROIS GÉNÉRATIONS
DE FEMMES
QUI ONT FAIT DE
L'AMOUR
LA VRAIE RÉVOLUTION!

"Un VÉRITABLE PETIT BIJOU!"
— Denise Marlet, JOURNAL DE QUÉBEC

LA CÔTE D'ADAM

LE DEVOIR

CENTRE-VILLE 849-FILM
2001 Université: metro McGill

FAMOUS PLAYERS

LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER
13 JUSQU'À

PARISIEN 866-3888
1400 Ste Catherine G

12:00-3:00-6:00-9:00
1:00-4:30-8:00

AUTANT EN EMPORTE INDOCHINE
La grande histoire d'amour continue!

Catherine Deneuve
Vincent Perez
à côté de
Régis Wargnier

INDOCHINE

PARISIEN 866-3888
1400 Ste Catherine G

12:00-3:00-6:00-9:00
1:00-4:30-8:00

CENTRE L'AVANT 488-7778
1400 Ste Catherine G

12:10-3:10-6:10-9:10

GREENFIELD PARK 877-6129
519 boul. Taschereau

5:00-9:00

AUSSI AUX PARCS ST-HYACINTHE
ET PINE STE-ADELE

★ DOLBY DIGITAL

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Détruire le mythe de Meech

Pierre Vadeboncoeur

TRENTE ans de discussions, d'agitations, de manifestations québécoises, de dénonciations, d'études, de représentations, d'actions de toutes sortes, autour de la constitution canadienne, n'ont jamais mené finalement qu'à la constitution canadienne... La même, grosso modo, si ce n'est qu'empirée. Cette marche est une longue marche du statu quo au statu quo. Une marche d'ailleurs descendante.

Comment s'articule donc ce monotone engrenage, à l'heure actuelle ? Cette paralysie résulte de l'emploi constant d'artifices et de leurreurs, en partie déliés, en partie inconscients.

Un de ces artifices consiste à prétendre que Meech aurait fourni une réponse valable au problème constitutionnel. Cet invraisemblable mythe, qui semble installé à demeure, monument arbitraire d'une solution fictive et invention médiatique énorme, a pour fonction d'occultier ce problème et les dimensions de ce dernier, en se présentant précisément comme une réponse plus ou moins adéquate à celui-ci, à compléter par quelques accommodements.

Cette fustierie a atteint des proportions étonnantes. En faisant, à l'instar de M. Bourassa et de M. Rémiillard, référence à Meech, commentateurs, politologues, journalistes, ne font qu'entretenir ce persistant simulacre. Ils contribuent à accréditer l'idée que l'accord du lac Meech ne souffre pas d'un manque radical de proportion avec le problème constitutionnel du Québec et notre

question nationale. Ils détournent l'attention du fait que l'accord de Meech, opportunément placé sur un chemin censé nous mener quelque part, soit à la souveraineté complète, soit à une large refonte de la constitution fédérale, n'est qu'une chausse-trappe, destinée à empêcher l'une, à faire oublier l'autre.

Qu'est-ce que Meech ?

Qu'était l'accord du lac Meech, en effet ? A-t-on plus ou moins viré le Québec à l'envers pendant 30 ans simplement pour nous voir conférer un droit de veto nous garantissant... le statu quo ?

Trente ans d'histoire inquiète, tumultueuse, revendicatrice et à visées libératrices ne devaient-ils aboutir également qu'au petit mot *distinct*, qui ne vaut guère plus qu'un vœu pieux ?

Ces deux « victoires » ridicules, même agrémentées d'un article douteux sur la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, ou d'une compétence partagée sur l'immigration, ou d'une petite arithmétique concernant la Cour suprême, qu'était-ce donc ? On voit bien que ce n'était rien. Meech, en gros, c'était le statu quo, une sorte d'inauguration nouvelle du statu quo.

Or, de brandir cet accord bidon fait le fond de la politique de M. Bourassa et de sa stratégie. Cette insistance détermine pratiquement le niveau approximatif des prétentions officielles du Québec, comme on vient de le voir par la réponse du Canada anglais, qui bien sûr est revenu avec l'accord, mais en le vidant naturellement de son peu de contenu. Bourassa applaudit et parle de progrès *considérable*...

Trois réalités que je vais relier font une

sorte de dispositif de défense dont la conséquence commune est de nous figer dans une politique perdante et démissionnaire.

Le fédéralisme fictif — La première de ces réalités, c'est le fédéralisme canadien lui-même, lequel, étant en vérité un système de domination d'une partie forte et impériale sur une partie faible et historiquement subordonnée, se révèle de plus en plus sans souplesse, incapable d'évoluer, c'est-à-dire incapable de permettre une certaine égalité relative de ses deux composantes, puisque la première, suivant la loi de domination et non selon la loi du fédéralisme, ne veut point laisser aller le moindre élément de supériorité. Le fédéralisme, au Canada, est largement un artifice, décoré du nom d'un système politique.

La nullité de Meech — Le second de ces artifices, simple produit du premier, c'est Meech, le mythe de Meech. Meech, n'étant rien mais étant donné pour quelque chose, bloque tout progrès constitutionnel important. Il faut dire plus, du reste : la politique de Meech, le repli constant de M. Bourassa sur Meech, empêche même la négociation d'aller jusqu'à Meech... Autrement dit, elle empêche le Canada anglais d'aller même jusqu'à rien...

La stratégie de l'insignifiance — Il y a un troisième artifice. C'est de l'insignifiance. Elle s'accorde avec les deux réalités ci-haut. M. Bourassa, pendant deux ans, n'a pas cessé de laisser entendre au Canada anglais que, malgré l'excitation d'après juin 1990, il continuait de ne vouloir que fort peu de choses et que, en conséquence, il suffirait de laisser couler le temps pour que le Québec, sans réel leader à la tête de l'État, finisse, lassé,

Le nouveau fléau de la rectitude militante

Roch Côté

L'Amérique est envahie d'une nouvelle forme de puritanisme intellectuel et politique qui porte le nom de « correctness » et qu'on peut traduire par le mot de rectitude.

Il nous est enjoint de pratiquer un moralisme politique strict et de pourchasser les formes les plus sordides de la discrimination et de la domination, jusque dans le vocabulaire : ainsi, les infirmes, qu'on avait élevés au rang de handicapés, ont enregistré de nouveaux progrès en devenant des « persons differently able ». Voilà comment le mal (ici l'infirmité) disparaît, gommé par l'effet d'un vocabulaire qui rétablit le bien là où l'oeil humain voyait mal.

La politique, les arts, l'alimentation sont repensés dans les termes du nouvel ordre moral et tout un vocabulaire de substitution traduit cette conversion.

L'esprit de « correctness » s'est répandu sur les campus américains et a envahi, ici même, les groupes qui militent pour les droits des minorités, des homosexuels, des femmes, des autochtones, etc.

C'est cet esprit-là, semble-t-il, qui a dominé ou du moins a transpercé cette semaine au congrès sur la violence qui s'est tenu à Montréal. Je ne prétends pas ici rendre justice aux 800 communications qui s'y sont faites. Je m'en tiens à l'écho qu'on en a eu dans les médias et qui correspond, malgré ses défauts, à ce que le public en retient.

Cet écho m'indique qu'une fois de plus, le mot de violence est employé abusivement pour décrire toute situation de conflit, de compétition et d'affrontement entre les personnes. Il va de soi, ensuite, que la violence règne partout et qu'il y faudra encore de nombreux congrès, ne serait-ce que pour promouvoir « un mourir sans violence en milieu de santé ».

On apprend aussi que la violence est acquise, apprise, culturelle. La violence n'est pas inscrite dans les gènes... pas plus sans doute que la tendresse ou la solitude. De là à penser qu'on pourra « rectifier » la nature humaine... Des groupes militants emploient déjà l'expression de « tolérance zéro ». L'être humain « correct » sera débarrassé de la violence.

C'est là qu'il faut devenir vigilant. La démangeaison d'imposer le bien, le rassemblement pour le règne de la rectitude, la recherche de « l'homme nouveau » ont toujours été à l'origine des vagues d'intolérance et, à l'extrême limite, des folies meurtrières collectives.

La violence, c'est le mal. Et le mal existe en nous, à l'état plus ou moins latent, sous toutes sortes de formes dont celle de la violence.

Pour éviter le pire, il vaut mieux ne jamais prendre les être humains pour des anges. Il faut prendre le mal en compte, le connaître, s'y intéresser, miser sur sa présence pour pouvoir l'endiguer, le contrôler efficacement, le garder dans des bornes. Par exemple, pour n'avoir jamais su comprendre la guerre, pour avoir cru extirper le mal en prêchant le bien, le pacifisme n'a jamais pu l'empêcher. L'échec du pacifisme, c'est celui de toutes les rectitudes militantes.

Je ne fais que m'inspirer ici, librement, de réflexions puisées chez des auteurs comme René Girard, André Glucksmann, Jean-Claude Chesnais, dont les travaux sur la violence ont marqué le dernier quart de siècle.

Curieusement, leurs réflexions n'ont pas l'air de trouver écho dans un grand congrès sur la violence.

Les Iroquoiens de Tutonaguy

Une vision ethnocentrique et méprisante

Gérard Gagné, Ph.D.
Pierre Bibeau, M.Sc.

Anthropologues

JEAN-CLAUDE MARSAN, architecte et urbaniste de formation, signe depuis quelque temps dans LE DEVOIR une chronique intitulée « Voir Montréal ». Sa contribution du lundi 25 mai dernier, intitulée « Hochelaga, capitale de la Nella Nova Francia » avait pour thème le Montréal des Amérindiens, celui d'avant l'arrivée de Jacques Cartier et des autres habitants de l'Ancien Monde. Si l'intention est louable, le produit est malheureusement tout autre. Il est en effet étonnant et tout à fait dommage de voir un universitaire de réputation mondiale comme M. Marsan traiter d'un sujet qu'il maîtrise si mal, avec comme résultat de telles imprécisions et inexactitudes concernant les cultures autochtones. Étonnant d'abord par le vocabulaire souvent méprisant utilisé pour décrire la culture iroquoise (1), puis par le manque de connaissances des recherches archéologiques effectuées au Québec et en Ontario au cours des 20 dernières années qui ont enrichi la connaissance des Amérindiens et, en particulier, des Iroquoiens qui vivaient le long du Saint-Laurent.

Nous n'abordons que quelques aspects erronés de l'article en question. Tout d'abord, le véritable nom du village visité en 1535 par Cartier est Tutonaguy. Cartier ayant à ce moment attribué à tort au village le nom d'Hochelaga qui désignait plutôt le territoire. Les estimés de population font référence à quelques 1500 à 2000 individus plutôt qu'àux 3000 avancés. Au point de vue technologique, M. Marsan refoule les Hochelaguéens à l'âge du cuivre et à une horticulture primitive et rudimentaire. La référence à l'âge du cuivre est, premièrement, tout à fait



Les chefs indiens concluent un pacte d'alliance avec Jacques Cartier. Gravure sur bois, coloriée à la main, publiée dans *Voyages et glorieuses découvertes des grands navigateurs et explorateurs français*, Paris, 1921.

inappropriée puisque les Iroquoiens utilisaient peu ou pas le cuivre natif. Cette appellation est plutôt employée à l'extérieur de notre continent pour désigner une période de développement qui ne correspond pas à l'évolution culturelle et technologique retrouvée en Amérique. D'autre part, en examinant les techniques et surtout les résultats de l'exploitation agricole des colons du XVII^e siècle en Nouvelle-France, il est à se

demander qui des colons ou des Iroquoiens étaient le plus désavantagés. D'après l'historienne Louise Dechêne, les revenus tirés des terres cultivées par les colons rapportaient un salaire moindre que celui d'un manoeuvre pour une semaine de travail. Toujours selon cette auteure, les techniques utilisées par les colons les forçaient à travailler pendant 10 ans avant d'obtenir une dizaine d'arpents en labours, soit le minimum pour nourrir une famille. À ce niveau, les champs cultivés par les Iroquoiens avec leurs « moyens primitifs » permettaient de nourrir un village de 2000 âmes et plus, pour une période de 10 à 15 ans. De plus, les analyses ostéologiques de populations iroquoiennes laissent croire que celles-ci étaient beaucoup moins sujettes aux stress alimentaires et aux famines que ne l'étaient les populations européennes du Moyen-Âge.

L'hypothèse d'un peuplement de la vallée du Saint-Laurent par des groupes de la région des Grands Lacs au cours du X^e siècle est aujourd'hui désuète. Il y a plus de 40 ans que les recherches archéologiques ont démontré un développement *in situ* de la plupart des groupes iroquoiens dont les Iroquoiens du Saint-Laurent. Leur origine remonte sûrement à 2000 ans et, selon certains chercheurs, peut-être même à 5000 ans. L'idée d'une « race huronne-iroquoise » est également fautive. Il ne s'agit tout d'abord pas d'une race mais de nations appartenant à une famille linguistique iroquoise plus vaste. Cette appellation semble remonter au temps où, pour les historiens, seuls les Hurons et les Iroquois avaient une importance pour l'histoire de la Nouvelle-France.

Contrairement à ce que mentionne M. Marsan, la bourgade d'Hochelaga-Tutonaguy n'a jamais été découverte archéologiquement. L'auteur fait sans aucun doute plutôt référence au site Dawson en situant le

village dans un espace compris entre les rues Metcalfe, Sherbrooke, Université et le boulevard de Maisonneuve. Le site Dawson fut localisé sur le terrain de l'Université McGill au siècle dernier par J.W. Dawson, alors Principal de cette institution. Pourtant, une analyse détaillée des vestiges de ce site a été publiée en 1972 par MM J. Pendergast et B. Trigger qui ont clairement démontré que le site Dawson n'était d'aucune façon le village visité par Cartier. Il en va d'ailleurs de même pour le village de Stadaconé (Québec) qui, jusqu'à ce jour, n'a reçu aucune confirmation archéologique quant à la localisation.

Plus important que les erreurs factuelles, la vision que M. Marsan possède de l'univers amérindien est ethnocentrique et méprisante. L'Amérindien d'avant Cartier se voit réduit à un simple ventre sur deux pattes priant les éléments et les dieux pour sa survie. Les recherches archéologiques et ethnohistoriques démontrent au contraire l'ingéniosité et les remarquables facultés d'adaptation des groupes leur permettant de développer les échanges commerciaux et culturels, les loisirs, la vie communautaire, l'art et le monde spirituel.

Il serait temps que certains historiens cessent de considérer les Autochtones et, jusqu'à un certain point, les archéologues comme de simples faire-valoir de leurs idées préconçues car, à force de trop vouloir parler de n'importe quoi, on risque de dire n'importe quoi. Au moment où les revendications canadiennes, québécoises et autochtones battent le pas, une meilleure compréhension d'autrui pourrait élever le discours.

(1) L'appellation iroquoise fait référence à une famille linguistique comprenant plusieurs groupes dont les Sénécas, Onéidas, Onondagas, Neutres, Hurons, Pétons, etc.

L'Hôtel-Dieu, bouc émissaire et panacée

Les pouvoirs contre le sens commun

Victor Lambert

Architecte et urbaniste

LES DOCUMENTS d'information sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal, mis à notre disposition à Accès-Montréal, révèlent deux projets hospitaliers qui impressionnent par leur réalisme, leur cohésion et leur identité propre.

Ces projets, à mon avis, d'une solide connaissance de la réalité par la juste perception des besoins de la population en matière d'hospitalisation; ils apportent une réponse cohérente à ces besoins et, tout en s'inspirant de l'esprit qui anime l'Hôtel-Dieu depuis sa fondation, ils se caractérisent par la différenciation des fonctions qu'ils comprennent.

Projets magnifiques chacun en leur genre, car ils s'inscrivent tous deux dans le droit fil de l'histoire de cette noble institution. À cet effet, une visite attentive au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal nous instruit beaucoup en peu de temps, entre autres sur la mission première de l'Hôtel-Dieu, sa croissance dans le milieu urbain, son rayonnement et son renouveau.

La mission première est simple et sans détour : prendre soin des pauvres et des malades. C'est ce que les Hospitalières ont fait et font encore avec courage, persévérance et amour après plus de 333 ans d'existence et

c'est ça l'esprit de l'Hôtel-Dieu. Les Hospitalières se sont toujours insérées dans un milieu humain. Dans le cas présent, c'est à Ville-Marie d'abord, devenue Montréal par la suite, afin d'être plus près de sa population et la mieux servir. L'augmentation rapide de la population, l'urbanisation et l'industrialisation entraînent, au milieu du siècle dernier, leur relocalisation à l'emplacement actuel de l'Hôtel-Dieu devenu, quelque temps auparavant, hôpital universitaire.

Après 186 ans d'enracinement, les Hospitalières abordent une nouvelle phase de leur évolution : elles essaieront. Aujourd'hui, on compte quelque 60 maisons ayant tiré leur origine de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le rayonnement de l'oeuvre se continue maintenant en responsabilité partagée avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le contexte de la mission renouvelée de l'Hôtel-Dieu.

Quant aux Hospitalières de la Maison mère, leur mission demeure la même qu'à l'origine, tout en diversifiant leurs activités pour s'adapter mieux à la société contemporaine. Par exemple, à la mission première se greffent les soins aux personnes défavorisées, aux affamés, aux victimes du sida, aux cancéreux, aux alcooliques, aux femmes en difficulté et aux personnes handicapées. C'est là que la différenciation des fonctions de l'Hôtel-Dieu prend toute sa force et se manifeste par les deux projets hospitaliers

qui sont respectivement la construction d'un Hôtel-Dieu *hi-tech* à Rivière-des-Prairies et la rénovation de l'Hôtel-Dieu de Montréal dans le sens de la mission des Hospitalières.

Voilà, en résumé, ce qui me semble avoir été le cheminement de l'Hôtel-Dieu de Montréal depuis sa fondation. Le renouveau de l'institution s'impose donc afin qu'elle s'adapte aux conditions contemporaines et qu'elle continue selon sa compétence à améliorer la qualité de vie de la collectivité montréalaise et à rayonner dans le monde.

La consultation publique, qui s'est tenue récemment sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal, a fait voir une forte opposition à l'un de ces projets, soit celui de la construction de l'Hôtel-Dieu *hi-tech* à Rivière-des-Prairies. De ce fait, et en ces temps de grande morosité de toute nature, l'institution qu'est l'Hôtel-Dieu de Montréal semble être devenue le bouc émissaire de tous les maux que vit Montréal présentement, ceux de son centre-ville en particulier.

Cette opposition, formée surtout de divers pouvoirs : pouvoir scientifique, pouvoir académique, pouvoir médical, pouvoir syndical, pouvoir politique, pouvoir patrimonial, cette opposition, dis-je, qui s'est exprimée largement devant les caméras de télévision ne semble être motivée que par un sentiment : la peur. La peur surtout de changer des habitudes de fonctionnement, la peur d'innover,

la peur de risquer dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie des malades et des miséreux...

À bien entendre les arguments de ces pouvoirs, il est à croire que si l'Hôtel-Dieu de Montréal était recyclé et rénové au même endroit selon leurs normes et leurs désirs, cette opération chasserait à coup sûr les inquiétudes profondes de la communauté médico-scientifique et académique de Montréal parce que « la concentration exceptionnelle des institutions en plein cœur du site du patrimoine du Mont-Royal » serait sauvegardée et « les pôles d'activités opérant en synergie » continueraient de se renforcer. Elle réglerait en même temps tous les problèmes — économiques surtout — du centre-ville, ceux de l'urbanisation de la ville de Montréal et elle conserverait un patrimoine architectural si cher aux Montréalais. À les bien entendre, ces pouvoirs, l'Hôtel-Dieu de Montréal serait donc converti de bouc émissaire en panacée. Mais alors, les malades eux ? Riches ou pauvres ? Quelle place occupent-ils dans ce débat ? Je crains fort qu'ils ne soient devenus la partie négligée de toute cette opération.

La mise aux normes des bâtiments existants de l'Hôtel-Dieu de Montréal, selon le projet de ces pouvoirs, loin de préserver les bâtiments plus anciens de la zone sud du site (Olier, Vimont et Marie-Morin), engendre-

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'Information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle : Michel Bélair (directeur), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'Information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Verne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondant parlementaire à Ottawa), Jocelyn Couton (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Candra, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Chris-

tiane Legault, Lise Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christianne Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Verne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSEES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marielle Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporet, Pierrette Rousseau, Micheline Ruellan. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743, rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication : Enregistrement no 0854. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by l'Imprimerie Populaire Limitée, 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Le temps de la clarté

De Yellowknife à Toronto, on ne décolère pas contre le Québec depuis quelques jours. Courroux d'un nouveau genre, plutôt que reflux de la vieille hostilité fondatrice du Canada. C'est la rage toute simple qu'on éprouve lorsqu'on se sent filouté. Elle se cristallise autour d'une personne, celle du premier ministre du Québec. De partout, on accuse M. Bourassa d'avoir tenu un double langage, d'avoir induit ses interlocuteurs des autres provinces en erreur en laissant entendre qu'il y avait « moyen de moyenner » avec lui pour qu'il achète le Sénat *triple E*, d'avoir littéralement accompagné l'accord du Canada anglais jusqu'à sa conclusion, pour le laisser tomber le lendemain.

Encore le mal canadien, en deux volets. D'un côté, des leaders politiques qui sont incapables d'interpréter le Québec par eux-mêmes, qui ont l'aveuglement ou la paresse de prendre Robert Bourassa pour le Québec comme ils le faisaient hier avec Pierre Elliot Trudeau, et qui ainsi ne cessent de marginaliser le message québécois qu'ils devraient écouter. De l'autre, un leader québécois qui ne leur dit pas toute la vérité, tout ce qu'il sait du Québec, et qui promet la *pax canadiana* sans pouvoir la livrer. Pierre Trudeau le faisait en matamore, Robert Bourassa le fait en fin-finaud. Et chaque fois que le Canada anglais voit le terme arriver, qu'il croit un règlement en vue, la réaction du Québec le renverse.

Dans tout ce gâchis, une chose paraît assez claire. C'est la tactique du gouvernement du Québec qui a fait échouer sa grande stratégie, celle d'exiger des « offres » du Canada anglais à défaut de quoi la province s'engageait sur la voie de la souveraineté. Après avoir signé ce grand plan, M. Bourassa s'est acharné à le défaire petit à petit, à le détricoter au jour le jour. D'abord en assurant ses vis-à-vis que la menace n'était pas sérieuse, qu'il ne se résoudrait jamais à mettre le Québec sur la voie de la souveraineté. Et surtout en leur laissant entendre, deviner, supputer que des offres inacceptables à leur face même pourraient devenir acceptables.

Aujourd'hui, il se retrouve devant un trou noir. Il n'a rien gagné, il a même perdu du terrain, et il a indisposé ses partenaires à un point tel qu'on finit, même au Québec, par éprouver de la sympathie à leur égard. On comprend

d'instinct leur frustration.

Sur la table, à cause des jeux québécois de coulisses qui accréditaient un recul, le Canada n'a même pas jugé utile de poser à nouveau, dans leur intégrité, les acquis de l'accord du lac Meech. Et les quelques « ajustements » qu'on évoque pour y arriver, à Québec comme à Ottawa, sont en réalité des morceaux majeurs. Le droit de veto sur les changements aux institutions est revenu, mais conditionnel à l'acceptation d'une catastrophique réforme du Sénat. Il est aussi incomplet, car le Québec n'aurait plus droit de regard sur la création de nouvelles provinces. La clause dite de « société distincte » est loin d'être celle de 1987, et même le bricolage dont on discute ces jours-ci — autre leurre que lance le Québec — n'en sera pas l'équi-

M. Bourassa n'a pas de mandat pour mettre le Québec en danger

valent. Avec ce Meech-moins, le Canada offre une parodie de décentralisation des pouvoirs, et une réforme des institutions qui neutraliserait l'influence québécoise au sein du gouvernement fédéral, et réduirait à terme le rôle de l'État québécois à celui d'un État américain, législature de troisième classe pour une grosse région.

Le refus a été retentissant, quasiment unanime, et est venu de partout. De sénateurs et ministres fédéraux, des rangs du Parti libéral du Québec, de constitutionnalistes, d'analystes, de gens d'affaires, de citoyens à travers les premiers sondages. Ce faisant, les carences du leadership du premier ministre du Québec ont pris un relief marqué, et sa conférence de presse du surlendemain de l'accord, toute en guimauve, n'a réussi qu'à miner encore son autorité. Réalisation que même le quotidien *The Gazette*, qui ne fourmille pourtant pas de séparatistes, a réfuté mieux que M. Bourassa la proposition de Sénat *triple E*.

Ce retentissant échec tactique du premier ministre ne signifie pas qu'il aurait dû se présenter à la table de négocia-

tions, comme tant de voix le prétendent aujourd'hui au Canada. Il rappelle simplement ceci : la seule fois où M. Bourassa a obtenu des résultats, c'est quand il a parlé clair. Un moment unique, en juin 1990, où il a affirmé la volonté et la liberté du Québec, sur un ton dont on croit aujourd'hui qu'on l'a rêvé. Demandez-nous maintenant si le Canada en serait où il en est, engoncé dans un accord absurde et explosif, si le Québec avait conservé ce ton et régulièrement rappelé, publiquement, ses positions aussi historiques qu'actuelles. Des positions que le pays décode et découvre aujourd'hui en murmures à peine audibles d'un premier ministre que même ses administrés ne saisissent pas en français. Les négociateurs québécois n'avaient pas à se présenter à table pour donner des messages utiles, et éviter le pire à défaut de pouvoir obtenir le meilleur. Ils pouvaient parler de la capitale québécoise, et ils auraient été mieux compris que dans les chuchotements téléphoniques dont les autres provinces ont dû, pendant des mois, faire l'énervante exégèse contradictoire.

Se résoudre à la clarté, c'est douloureux pour M. Bourassa, mais c'est désormais indispensable. Il a contribué à effriter encore plus le pays qu'il prétend sauver, et l'impasse risque même d'avoir raison du seul gouvernement fédéral, celui de M. Mulroney, qui ait sérieusement tenté d'amener le Canada anglais à répondre aux exigences québécoises, de mémoire des générations présentes. Personne ne tolérera d'autres petits jeux de chaud-froid, d'autres manœuvres qu'il devra retirer le lendemain. Ou il met le grand plan en oeuvre, référendum à la clé, ou il y renonce et risque de faire régresser le Québec avec cette proposition canadienne, qui peut être améliorée à la marge seulement.

Pour aller, qui le tente va, puisqu'il craint par-dessus tout la rupture, il n'a toutefois pas de mandat. Il n'a pas récupéré les accords de 1987, et ne peut retourner à la table fédérale-provinciale. Il n'a aucune autorité pour vendre la boutique, ou même pour la mettre en danger. S'il veut un tel mandat, s'il croit qu'il peut convaincre les Québécois de sa capacité de renverser la machine en marche, il ne lui reste qu'à le leur demander, par des moyens aussi clairs que démocratiques.

LISE BISSONNETTE



Jean O'Neil

Les îles de Sorel, de Vivaldi à Stradivarius

UN JOUR que je voulais visiter les îles de Sorel, mon épouse m'a joué un vilain tour et ne m'a pas avoué qu'elle avait déjà fait l'itinéraire.

Nous voici donc partis et elle voyage en silence, faisant semblant de partager mon émerveillement qui, pour elle, était un peu ému.

J'avais travaillé avec Michel Lord, chasseur assidu, qui fréquentait les marais avec son Labrador et qui m'avait souvent parlé du chenil du Moine.

J'avais travaillé avec le journaliste Jean-Yvon Houle, qui s'ennuyait souvent de Sorel et qui nous y emmena une couple de fois pour manger de la gibelotte.

La gibelotte est un horrible mélange de légumes en conserve servis avec des filets frits de perchaudes, des tranches d'oignons crus grandes comme ça et des tartines de pains abondamment beurrées.

Une horreur délicate et combien revigorante.

Il y a une trentaine d'années, les grands de Montréal qui avaient trop fêté se faisaient conduire à Sorel aux petites heures du matin pour manger de la gibelotte et dépomper un tant soit peu.

Je pense surtout aux filets de perchaude, plus doux que des biscuits.

Et à l'eau qui coulait au bord de la porte parmi les roseaux et sous les saules.

Quand je voulais aller y voir de plus près, l'embarcation de promenade qui emmenait les touristes dans ce dédale de chenaux était dirigée par un capitaine à l'humour très populaire, sans jamais être grossier.

— L'lot que vous voyez là-bas a été créé de toutes pièces par le dragage du lac Saint-Pierre pour le passage des grands navires. Personne ne va jamais là, sauf pour un bronzage absolument intégral.

L'île du Moine, que nous côtoyons maintenant, était une pâture commune pour les cultivateurs de la région. Ils allaient porter leurs bêtes au printemps, ne s'en occupaient plus de tout l'été et allaient les rechercher à l'automne.

Il est arrivé un drame la semaine dernière. Après la grande averse de deux jours, il y a eu un grand soleil de deux jours aussi. La laine des agneaux a foulé et ils sont morts étouffés.

L'île du Moine est toute rouge de la salicaire qui fleurit sur ses berges et ça sent déjà le miel un peu âcre que les abeilles en tirent.

— Les canards noirs que vous voyez au bord sont des canards aveugles. C'est pour ça qu'ils se promènent avec des canes blanches.

Puis, l'embarcation s'engagea dans un chenal encore plus étroit, toujours parmi des roseaux et sous des saules.

C'est ici que venait passer l'été Germaine Guévremont, qui écrivit *Le Survenant* et *Marie-Didace*, deux livres qui sont devenus des téléromans, des chefs-d'oeuvre du genre avec le gros père Didace, son Acayenne, son lourdaud de fils Amable, sa bru Phonsine et, enfin, cette charmante Marie-Didace. Sans parler du Survenant lui-même et d'Angéline qui s'en mourait d'amour.

L'ENTRÉE et la sortie du téléroman se faisaient sur le deuxième mouvement du concerto en ré majeur d'Antonio Vivaldi, le largetto, et je l'entends encore avec la caméra qui se promenait parmi les roseaux et sous les saules où nous sommes aujourd'hui.

Je l'entendais encore tandis que l'embarcation se faufilait dans les chenaux, des chenaux plutôt vaseux créés par trois rivières qui drainent une partie du continent vers le Saint-Laurent et qui ne ménagent pas les alluvions : le Richelieu, la Saint-François et la Yamaska qui se rencontrent presque à l'embouchure du lac Saint-Pierre et qui, sur une carte, ressemblent à un système cardio-vasculaire.

C'en est un.

Au retour, nous arrêta à l'église de Sainte-Anne-de-Sorel pour voir le chemin de croix du peintre Marc-Aurèle De Foy Suzor-Côté. L'église était fermée comme le sont désormais toutes les églises, mais le curé était au presbytère et nous fit visiter.

Ensuite ce fut le quai et la traversée vers Saint-Ignace, avec une bonne pensée pour les Hell's Angels qui s'envoyaient au fond, une balle dans la tête et un bloc de ciment aux pieds.

Un spectacle extraordinaire nous attendait à l'île Dupas. Des millions d'oiseaux que nous n'avions jamais vus et qui virevoltaient autour de nous. Des hirondelles de rivage qui vivent des insectes becquetés au-dessus de l'eau et qui nidifient dans de profonds terriers qu'elles creusent dans le sable des falaises.



Roman-fleuve

Elles voletaient partout comme ça parmi des pêcheurs de brochets en grandes bottes, les pêcheurs, qui patageaient comme des hérons solitaires dans les hautes herbes.

De l'autre côté, ce fut Berthier avec son église qui constitue un des joyaux du patrimoine québécois. Bien sûr, elle était fermée elle aussi mais, à cause d'un sens unique, nous dûmes prendre la rue qui la longe de côté et nous vîmes une porte entrouverte, la porte de la sacristie.

On ne fit ni un ni deux, on entra et on gagna l'église comme le prêtre, en tournant le maître-autel.

MAJESTÉ de l'église ! Quel témoignage de l'art de nos ancêtres quand il s'agissait de cintrer le bois pour lui faire épouser les voûtes !

Or le sacristain passait la balayeuse dans l'église et, en nous voyant, il interrompit brusquement son travail pour nous demander :

— Qu'est-ce que vous faites ici ?

— Nous voulions voir l'église et vous avez laissé la porte de la sacristie entrouverte alors nous en avons profité.

— Vous n'avez pas d'affaire ici.

— C'est ici que se donne une partie du Festival de musique de Lanaudière ?

— Oui ! D'ailleurs, à chaque fois, nous avons une peur bleue. S'il fallait qu'un imbécile fume en cachette et jette son mégot entre les lattes du plancher, l'église flamberait comme un paquet d'allumettes.

— Mais vous tenez quand même à donner des concerts dans un trésor pareil ?

— Monsieur, vous n'avez aucune idée de l'acoustique dans cette église. Là, vous ne faites que voir toutes les boiseries. Quand la musique commence, vous vous croiriez à l'intérieur d'un Stradivarius.

Stradivarius, Antonio de son prénom comme Vivaldi, est, bien sûr un des plus fameux luthiers de l'histoire de la musique.

J'allai m'agenouiller un moment pour me recueillir.

Je sais qu'il y a un certain nombre d'imbéciles dans mon pays, mais quand d'humbles travailleurs comparent leur église à un Stradivarius, l'émotion me coupe les jambes.

Ainsi ai-je eu droit à Vivaldi et à Stradivarius le même jour, dans un décor d'une infinie douceur.

Un petit coup d'audace

J'AI APPRÉCIÉ l'esprit de synthèse de Mme Bissonnette dans son « bref » éditorial du 9 juillet. Je crois que ce petit coup d'audace suscitera pas mal de commentaires et il faut s'en réjouir. Il faut se réjouir entre autres de ce petit souffle de liberté journalistique dans un journal comme LE DEVOIR. Espérons que ce genre de surprise se renouvelle. Merci, Mme Bissonnette. Vous savez provoquer quand vous le voulez. N'hésitez pas et que vos collègues se « laissent aller » de temps en temps !

Raymond Landry
Québec, 9 juillet 1992

Ne pas confondre

JE DÉSIRE apporter une correction à votre article à propos de la collection Lavalin et intitulé : « La ministre a fait le bon choix : fallait-il renier une aventure d'un quart de siècle ? » (LE DEVOIR, 11 juillet 1992).

Je vous cite : « Il est vrai que ses expositions (celles de Lavalin), et sa participation à « Images du futur » reflétaient mieux que sa collection une certaine partie de l'avant-garde, qu'est la vidéo et l'installation ». L'exposition « Images du futur », qui a lieu dans le Vieux-Port, n'a rien à voir avec Lavalin. Celle-ci est organisée par la Cité des Arts et des Nouvelles Technologies de Montréal. Sans doute, comme plusieurs, avez-vous confondu « Images du futur », une exposition internationale sur les nouvelles technologies dans le domaine des arts et des communications, et Expotec, exposition pilotée par Lavalin.

Genette Major
co-présidente,
La Cité des Arts et des Nouvelles
Technologies de Montréal
Montréal, 15 juillet 1992

Biod'hommes

LES FÉDÉRALISTES devraient confier à Pierre Bourque le soin de concevoir un Canada où pourraient coexister pacifiquement des espèces aussi différentes que celles qu'il a réussi à concentrer dans le Biodôme de Montréal.

Dans un immense *Biod'hommes* canadien, il pourrait fabriquer des climats culturels différents pour accommoder sous un même toit constitutionnel :

— des Anglais loyalistes qui refusent d'abandonner la monarchie britannique afin d'éviter d'être réduits à un simple statut de citoyen canadien ;

— des Amérindiens qui réclament les terres ancestrales pour continuer d'y vivre comme si la planète ne contenait que deux milliards d'individus ;

— des Québécois qui veulent maintenir et développer une culture issue d'un héritage français dans un sol en glaise qui n'est pas assez perméable ;

— des Néo-Canadiens qui aspirent à se tailler une place dans un continent où près de 99 % sont des anglophones.

Si M. Bourque ne réussissait pas mieux que nos politiciens, il faudrait alors faire comprendre à nos voisins du Sud que les desseins séparatistes des Québécois répondent bien plus à un besoin d'obtenir à leur tour une Déclaration d'indépendance qu'à un désir de répéter une guerre de sécession.

Gaston Gravel
Montréal, 10 juillet 1992

Le droit de remariage

JE NE PUIS qu'applaudir aux vœux exprimés par Jacques Duplessis (LE DEVOIR, 25 juin 1992), sous le titre : *Questions sur le divorce*.

Ce n'est pas seulement l'Église, c'est l'humanité entière, en un sens, qui a accepté la loi de la monogamie au prix d'un long apprentissage et progrès de la conscience. Rares sont aujourd'hui les peuples polygames. L'éclatement des foyers est, en effet, pour un peuple, la fin de sa survie et donc de son avenir.

Il reste un point discutable cependant concernant la sagesse de la position évangélique, qui est l'application du principe : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! » Pour être bref, je dirai que ce précepte, comme tous les autres, doit être régi par le principe de l'amour-charité, qui commande toute la loi divine.

Le principe négatif : « Que l'homme ne sépare pas... », n'est pas un absolu : il joue dans les limites de l'amour que les humains doivent avoir entre eux, — non pas un amour charnel, mais un amour qui est respect des droits de l'autre et du plus grand bien de l'autre. Et l'autre ici inclus n'est pas seulement le partenaire conjugal : c'est aussi les enfants, qui ont droit à un foyer stable, qu'ils ne soient pas tentés de fuir par le suicide ou le déséquilibre mental.

C'est dans ce sens qu'un progrès se fait et doit se continuer. Pourquoi garder uni de force, un couple sans enfants, dont il est évident que jamais les relations ne seront heureuses ? Un couple dont l'une des parties, mutilée par accident ou autrement, ne pourra jamais accomplir l'acte conjugal, si la partie mutilée y consent ?

Pourquoi, de même, refuser le droit du remariage à la partie trompée, quand il n'y a plus d'espoir de réconciliation, et pourquoi alors punir la partie innocente seulement, quand l'autre partie a déjà obtenu ou obtiendra facilement un mariage civil ? Pourquoi forcer une épouse à élever seule ses enfants, quand il est prouvé que le mari est alcoolique dangereux ou incestueux et qu'elle pourrait trouver ailleurs un meilleur protecteur pour ses enfants ?

En tout cela, il ne s'agit pas de fausser le principe évangélique, mais de lui donner toute son extension véritable. Dieu ne veut

pas empêcher les humains d'être heureux, mais plutôt leur indiquer les voies selon lesquelles ils pourront l'être, autant que « des humains peuvent l'être », comme disait Aristote.

Edmond Robillard, o.p.
Montréal, 25 juin 1992

Un pas vite franchi

LES ASSISTÉS sociaux se voient encore brimés. Non seulement notre gouvernement provincial se montre incapable de gérer le Québec de façon à ce que chacun puisse y trouver du travail et se réaliser mais, en plus, il écrase les plus démunis et fait payer la facture de son inertie économique aux plus défavorisés.

Je crois sincèrement que les favorisés que nous sommes, ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, que nous devons appuyer les assistés sociaux dans leurs revendications. Après tout, qu'est-ce qui est plus près d'un chômeur qu'un travailleur.

Par les temps qui courent, tous les travailleurs, tels que nous sommes, peuvent facilement se retrouver sans emploi du jour au lendemain. Et, les prestations d'assurance chômage ne durent qu'un an, vous savez, c'est très vite passé.

Après les premières six semaines, durant lesquelles on se sent en vacances, viennent le stress et l'angoisse de devoir se chercher un nouvel emploi et de ne pas en trouver. Le malaise de l'inactivité s'installe et, en moins de six mois, vous vous sentez inutile, vous voyez arriver, avec une grande appréhension, le jour où vous devrez vous présenter au bureau d'aide sociale où un fonctionnaire descendissant vous traitera comme rien de plus que l'un des milliers d'inactifs qui lui fournissent un job.

Il y a près d'un an déjà que ces gens demandent à rencontrer le premier ministre. Le moins que M. Bourassa puisse faire serait d'accepter de les voir.

François Landry
Val d'Or, 17 juin 1992

L'obligation alimentaire

EN MAI dernier, le juge Ginette Piché rendait un jugement condamnant le père d'une personne handicapée intellectuelle à payer à cette dernière une pension alimentaire de 175 \$ par semaine.

Outre le fait que les aliments étaient accordés à un homme de 35 ans, rappelant ainsi jusqu'au point aller l'obligation alimentaire entre parents en ligne directe, le juge déclare que :

« Une personne handicapée mentalement a droit à la même qualité de vie qu'une personne ayant toutes ses facultés. Tous les hommes ont les mêmes droits et c'est manquer d'humanisme que de penser le contraire. Il est d'ailleurs de la responsabilité de ceux qui ont eu la chance de naître en pleine possession de leurs facultés d'aider ceux qui n'ont pas eu cette chance. »

Au-delà des efforts d'apprentissage dont doivent faire preuve les personnes handicapées intellectuelles pour devenir le plus autonomes possible, ces personnes doivent composer avec un environnement social rébarbatif. Ce jugement favorise le développement d'une conscience sociale qui, à son tour, favorisera l'intégration de ces personnes.

Sébastien Bédard
Montréal, 6 juillet 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des
publications spéciales
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS